

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(57^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Luratech

1^{re} séance du jeudi 7 novembre 1991

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI

1. **Loi de finances pour 1992 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5621).

ÉDUCATION NATIONALE

Enseignement scolaire

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean-Pierre Béquet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

MM. Edouard Landrain, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement technique ; le président.

Rappel au règlement (p. 5626)

MM. Jean-Yves Chamard, le président.

Reprise de la discussion (p. 5627)

MM. René Couanau, le président,
Pierre Lequiller,
Bernard Derosier, le président,
Georges Hage,
Bruno Bourg-Broc.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale.

PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE

MM. le ministre d'Etat, Bruno Bourg-Broc.

M. le rapporteur pour avis, pour l'enseignement technique.

M. le rapporteur spécial.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 5645).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI,
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1992 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2240, 2255).

ÉDUCATION NATIONALE

Enseignement scolaire

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, concernant l'enseignement scolaire.

La parole est à M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour quinze minutes.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique et certains de mes meilleurs amis sont là : tout est donc prêt pour célébrer le rituel. Je ne voudrais pas faire trop long en ce début de matinée, car ce serait bien mal commencer la journée. Au demeurant, les rapports ayant été distribués en temps et en heure, je m'en tiendrai à des considérations de politique budgétaire et je laisserai à mon collègue M. Béquet, qui ne saurait tarder, le soin de présenter dans quelques minutes les considérations de politique éducative.

Je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur trois points.

A l'occasion de l'examen du projet de budget pour 1992, nous pouvons tirer un bilan provisoire de l'action menée depuis trois ans. L'éducation nationale n'est pas, je tiens à le souligner, le dinosaure budgétivore, l'institution gyrovaque que pas mal de nos collègues siégeant sur ces bancs, encore déserts, aiment à dépeindre, et qui serait, au surplus, incapable de se réformer. Il est temps de faire justice de cette accusation ! Le rapporteur que je suis, au vu des évolutions qu'il a constatées et s'en tenant toujours à des considérations budgétaires, peut affirmer l'efficacité certaine de l'institution.

Prenons-en quelques exemples.

Dans le cadre de l'objectif des fameux 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, je constate que le taux d'accès à la terminale ou à la deuxième année de bac professionnel a progressé de 16 p. 100 en quatre ans. Il était déjà de plus de 54 p. 100 à la rentrée de 1990 alors que les années précédentes, il était sensiblement inférieur à 50 p. 100. Si j'ajoute que les disparités régionales dans la scolarisation tendent à s'estomper, on ne peut nier que l'éducation natio-

nale fait preuve d'une capacité de dynamisme certain. L'instauration et le bon fonctionnement des zones d'éducation prioritaires sont aussi la preuve d'une capacité d'adaptation indéniable.

Contrairement à ce qui est souvent dit, l'éducation nationale a été capable - l'a-t-elle été suffisamment - de tirer les conséquences des décisions de décentralisation votées il y a quelques années, de supprimer dès lors certaines de ses directions et de réduire le nombre de ses postes budgétaires : ses services centraux comptent 650 emplois de moins qu'en 1986. C'est dire si l'éducation, et l'on pourrait en donner bien d'autres exemples significatifs, est capable de se mettre en question et d'être efficace, tant quantitativement que qualitativement ! D'autres administrations et des entreprises du secteur privé pourraient en tirer des leçons.

Institution efficace, l'éducation nationale est également peu coûteuse. Je ne veux vous accabler ni de chiffres ni de comparaisons. Un premier critère me semble parlant : en 1990, l'effort éducatif de la nation, pris globalement, s'élevait à un peu plus de 414 milliards de francs, toutes sources de financement confondues - collectivités publiques, entreprises ou ménages. Même pas 6,5 p. 100 du P.I.B. ! Rapportez ces chiffres à ceux des autres grands pays développés ou même aux nôtres, il y a une vingtaine d'années, et vous vous apercevrez qu'en dépit d'un contexte de scolarisation complètement différent, des progrès de « productivité » tout à fait considérables ont été obtenus et que l'effort consenti pour l'éducation, par ce pays, est loin, très loin d'être disproportionné.

En outre, les normes d'encadrement actuelles - cela je l'avoue, qu'un rapport relatif avec ce que je viens de dire - sont inférieures à ce qu'elles étaient il y a vingt ans. Bien sûr, le dénominateur a changé, puisque le taux de scolarisation a beaucoup augmenté : c'est bien la preuve encore que l'effort accompli n'est pas, j'y insiste, disproportionné. Souvenons-nous que le budget de l'éducation nationale ne dépasse celui de la défense que depuis cette année.

Le deuxième critère de l'efficacité financière réside dans l'amélioration, année après année, de la gestion des crédits. Le taux de consommation progresse, même en cette année 1991 - qui, pour toutes les raisons que l'on sait, n'est pas un bon cru - comme en 1990, comme en 1989.

A ce stade de mon propos, je déplore, comme tout rapporteur, sans doute, les dispositions de la loi organique de 1959 qui permettent que des annulations budgétaires de grande portée soient décidées de but en blanc, sans que les députés puissent un tant soit peu y regarder de manière approfondie. Certes, ils en sont informés, mais *a posteriori*. Mais ces méthodes budgétaires du fait accompli m'apparaissent, dans une démocratie représentative, justement fort peu démocratiques.

Monsieur Couanau, je vous vois opiner. Oui, il faudra bien, un jour, que nous veillions de plus près, avec efficacité de contrôle, dans le courant des exercices budgétaires, à l'exécution des lois de finances. Sur le plan purement financier, nous ne pourrions certes pas approuver, monsieur le ministre, la procédure critiquable des visas en dépassement - elle n'a pas été, semble-t-il, totalement éliminée.

Néanmoins, je le reconnais, la gestion, dans l'ensemble, s'améliore et je me félicite que l'éducation nationale se dote - vous voyez bien sa capacité de remise en question - de moyens plus précis d'évaluation de la rentabilité des crédits investis.

Voilà le premier chapitre de considérations que je voulais tirer de mon rapport. L'institution est efficace, peu coûteuse, quoique largement perfectible, cela va de soi. Nous entendons tant de discours qui vont à l'encontre des faits, que je tenais dès l'abord à le relever.

Mon deuxième chapitre de remarques concerne les engagements. Dans l'ensemble, ils sont tenus. En voici une rapide description.

La progression des crédits de l'enseignement scolaire sera de 4,7 p. 100 au lieu de 8,5 p. 100 en 1991. Ce pourcentage semble interpellier mon ami M. Derosier qui en avait sûrement un autre en tête. En effet, le budget global de l'éducation croît, lui, deux fois plus vite que le budget de l'Etat. Ce qui signifie que l'enseignement supérieur va aspirer l'essentiel de la croissance.

Il faut aussi resituer la croissance des crédits de l'enseignement scolaire dans une évolution commencée en 1988. Depuis 1988, les crédits se sont accrus de 64 milliards de francs, soit une progression de plus de 31 p. 100, tout à fait substantielle. Plus de 45 000 postes ont été créés.

Il faut aussi rapprocher cette évolution de l'évolution des effectifs scolaires : stagnation du rythme de croissance du second cycle du second degré et stabilisation des effectifs du premier degré et du premier cycle du second degré. Les créations nettes d'emplois - 4301 emplois d'enseignants dans l'enseignement public, 876 contrats d'enseignants privés et 518 emplois de personnels non enseignants, soit 5 695 postes budgétaires, auxquels il faut ajouter les 1 130 emplois « budgétés » au 1^{er} janvier 1992 - permettent, il est vrai de continuer l'effort entrepris, d'améliorer le taux d'encadrement et l'accueil des élèves.

Mais cette pause dans l'évolution de la démographie des effectifs scolaires est momentanée. Il est indispensable de ne pas relâcher l'effort d'autant que - je le dis chaque année, et je ne suis pas le seul - l'objectif des 80 p. 100 de la classe d'âge au niveau du bac suppose la mise en place de moyens adéquats pour assurer le suivi et la mise à niveau d'une population scolaire comptant évidemment une plus grande proportion d'enfants susceptibles de connaître des difficultés.

Votre rapporteur ne peut que regretter que le plan prévisionnel de recrutement des personnels sur cinq ans, inscrit dans l'article 16 de la loi d'orientation, soit toujours soumis à l'arbitrage, depuis novembre 1990. Il s'agit d'engagements qui avaient été votés. Voilà encore une décision législative - oserai-je le dire ? - technocratiquement basouée. Je ferai certainement l'unanimité sur tous ces bancs en affirmant que nous ne pouvons accepter cette situation avec résignation.

Engagements tenus en ce qui concerne le respect du principe de parité des moyens alloués à l'enseignement privé et l'amélioration de la condition des enseignants et l'intégration des mesures indiciaires du plan Duralour ; en ce qui concerne également la poursuite de l'effort en faveur des carrières des personnels A.T.O.S. même si, sur ce point, on le sait bien, il y a des insuffisances notables d'encadrement, en particulier dans les établissements faisant partie des zones difficiles à la périphérie des grandes agglomérations.

En termes de recrutement, il y a bien sûr l'aspect quantitatif, que nous venons rapidement de mentionner, mais il y a aussi l'aspect qualitatif. Sur ce plan-là nous voyons des signes encourageants et même la reconstitution progressive d'un vivier de recrutement externe puisque, si je regarde les chiffres, depuis 1988, le nombre d'inscrits aux concours progresse et que le nombre de postes ouverts tant à l'agrégation qu'au C.A.P.E.S. évolue également de façon extrêmement soutenue.

Malgré tout, l'auxiliarat est toujours nécessaire avec une formation qui, par définition, laisse à désirer. Comme quoi - et je ne voudrais pas ouvrir le dossier des I.U.F.M. qui sera sans doute abordé par mon collègue M. Béquet dans quelques instants - il faut, monsieur le ministre, mais je suis sûr que vous avez cette vigilance, rester très attentif quant au rythme de mise en place des allocations de prérecrutement et à leur adéquation aux besoins de renouvellement.

Pour conclure, je voudrais faire trois remarques. Les deux premières, portent sur des points pouvant avoir des effets d'affichage fâcheux, et je pense, que sur de nombreux bancs, l'interrogation que je vais exprimer sera partagée. Il me semble en effet que tant pour les bourses que pour les politiques d'innovation, il y a hélas, des évolutions contradictoires par rapport aux objectifs de budget ! La tendance générale positive est là contrariée.

Les bourses, d'abord, évoluent peu. Il est vrai qu'il y a eu une augmentation soutenue des plafonds de ressources et une évolution très positive depuis 1988. Je crois que les chiffres tournent autour de 25 p. 100. Peut-être pourrez-vous nous le

confirmer, monsieur le ministre ? Il y a donc eu un véritable effort fait au cours des quatre dernières années : mais le retard est considérable. Et l'on ne voit pas comment il pourrait être comblé à court ou moyen terme en gardant les mêmes normes. Il va falloir, me semble-t-il, revoir ce système, mieux le cibler par catégorie d'élèves, par catégorie d'établissements. Je crois que c'est l'un des aspects fondamentaux de la réussite de la démocratisation de l'éducation et qu'il faut se pencher désormais sur cette question avec beaucoup d'attention.

L'autre problème est posé par les dotations à l'innovation. Elles baissent légèrement. Je comprends bien pourquoi puisque, en termes budgétaires, tous les fonds n'ont pas été précédemment consommés, mais il y a tout de même un paradoxe. Là aussi, en termes de gestion des fonds, des modes nouveaux sont à instaurer, à aménager.

Je voudrais évoquer une dernière idée en conclusion.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le rapporteur.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Je vois que vous êtes un peu impatient : sans doute à cause de mes conclusions « à tiroirs », ou en forme de « poupées russes » ? Je vous promets que c'est la dernière idée que j'exprimerai, mais elle a tout de même son importance !

L'éducation nationale a fait preuve de beaucoup d'adaptabilité, de beaucoup de souplesse pour perfectionner l'efficacité de l'appareil éducatif. De nombreuses mesures ont été prises, et sans doute évoquerez-vous, comme l'an dernier, les efforts de déconcentration, notamment, que votre administration a pu et su faire, à eu le courage de faire.

Cela étant, quand je constate les problèmes qui se posent, que ce soit en termes de postes de non-enseignants, que ce soit en termes de postes de surveillance, je ne vois pas, compte tenu des pressions budgétaires qui se confirment depuis plusieurs années, mais qui vont s'intensifier au cours de la décennie, comment on pourrait satisfaire raisonnablement les besoins, dans un cadre macro-économique qu'on peut pressentir comme tout de même contraint.

Par ailleurs, pour prendre un exemple, le dernier, qui m'est souvent évoqué, il y a véritablement un problème concernant le recrutement des enseignants des lycées professionnels et techniques. Il y a de plus en plus de difficultés, et je me tourne plus particulièrement vers M. le secrétaire d'Etat, à encourager des jeunes à enseigner dans les filières technique et professionnelle.

Je sais bien que, là, j'entre dans l'iconoclasme, mais tout de même ! A partir du moment où des jeunes formés par l'enseignement technique et professionnel peuvent être embauchés dans le privé à des rémunérations très sensiblement supérieures à celles que - quelque effort sensible que nous fassions - l'éducation pourra leur offrir en tant qu'enseignants, ne pourrait-il pas y avoir des formules d'associations entre les cadres techniques qui exercent leur métier dans les entreprises et l'enseignement professionnel. Et si tant est que l'éducation nationale garde la pleine maîtrise des programmes et des orientations, de telles formules pourraient rapprocher de façon constructive l'éducation des entreprises.

Quand on regarde les choses à moyen et long terme, cela me semble être l'une des seules voies possibles. Sinon, demain, notre enseignement professionnel et technique manquera plus encore de cadres d'enseignement compétents, et en nombre suffisant.

M. René Couanau. En effet. Continuez ! Vous êtes très bien !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. En conclusion, bien évidemment, monsieur le ministre d'Etat, vous avez notre approbation. La commission des finances a d'ailleurs approuvé votre projet de budget. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Merci, monsieur le rapporteur.

C'est lorsque j'entends dire par le rapporteur qu'il va conclure pour la troisième fois que je commence à m'inquiéter ! (Sourires.)

La parole est à M. Jean-Pierre Béquet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour quinze minutes.

Si vous pouviez respecter votre temps de parole, monsieur Béquet, ce serait parfait.

M. Jean-Pierre Béquet, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, le budget que nous examinons cette année est, comme les trois précédents, satisfaisant, équilibré et adapté aux nouvelles aspirations de notre système éducatif. Je ne veux pas tomber dans l'euphorie et dire que tout est parfait mais, lorsque les choses progressent dans le bon sens, il est de notre devoir de le dire avec une certaine force.

En confirmant la priorité donnée à l'éducation nationale et en accroissant ses crédits de 5,7 p. 100, le Gouvernement tient ses engagements. La progression est particulièrement forte pour l'enseignement supérieur, 17,4 p. 100, mais elle est réelle aussi pour les enseignements scolaires, 4,11 p. 100, alors qu'il n'y a que 13 000 élèves supplémentaires.

Comment évoluent les effectifs ? Ils sont en légère croissance dans les classes pré-élémentaires, avec 6 000 enfants de plus, en net recul dans les classes élémentaires, avec 30 000 enfants de moins ; en forte croissance dans les collèges, avec 40 000 élèves de plus ; en légère croissance dans les lycées d'enseignement général et technologique, avec 12 000 élèves de plus ; en léger recul dans les lycées d'enseignement professionnel, avec 10 000 élèves de moins.

C'est à partir de cette situation et de son évolution dans les années qui viennent que nous devons - que vous devez - adapter les moyens.

Par l'enseignement pré-élémentaire, l'accueil des enfants de trois ans est maintenant généralisée : en revanche, il faut améliorer l'accueil des enfants de deux ans dans les zones les plus défavorisées car, ainsi que de nombreuses études le prouvent, plus l'accès à l'école est précoce, plus on diminue les risques d'échec scolaire.

Dans l'enseignement élémentaire, la création de cent postes supplémentaires devrait permettre d'améliorer la situation dans les zones d'éducation prioritaire et de limiter les fermetures de classes en milieu rural. Pour cela, la mise en place et le développement de solutions adaptées aux petites écoles isolées des zones à faible densité de population, tels les regroupements pédagogiques intercommunaux, sont systématiquement recherchés.

A plus long terme, il s'agira, grâce aux travaux entrepris par la mission Mauger, de construire en zone rurale un nouveau réseau éducatif.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, la vraie nouveauté est l'accroissement spectaculaire du nombre d'élèves dans les collèges. Ce nombre est dû à des causes démographiques mais aussi au report vers la classe de quatrième des élèves qui entraient auparavant en C.P.P.N.

Au lycée, l'évolution est plus faible et plus contrastée. L'enseignement général et technologique voit ses effectifs augmenter de 12 000 élèves, alors que les lycées professionnels accueillent 10 000 élèves de moins. Enfin, les effectifs des sections post-baccalauréat, essentiellement les S.T.S., augmentent de 27 000 élèves.

Dans le second degré se pose clairement un problème d'encadrement dans les collèges. Bien entendu, il appartient aux recteurs de répartir au mieux les moyens entre lycées et collèges, mais il y a matière à être vigilant et surtout à s'assurer que, pour l'essentiel, ce ne soient pas des maîtres auxiliaires qui soient affectés prioritairement dans les collèges où des problèmes de posent également pour les autres personnels - conseillers d'éducation, surveillants et personnels A.T.O.S.

Le ralentissement relatif des effectifs en lycée ne doit pas nous faire relâcher l'effort, car il est très provisoire. En effet, le pourcentage d'élèves passant en seconde s'élève très rapidement : plus de 80 p. 100 l'an dernier contre 63 p. 100 il y a dix ans.

Sans empiéter sur le rapport de mon collègue concernant l'enseignement technique et professionnel, je dois vous dire, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mon inquiétude devant le recul du nombre d'élèves dans les filières professionnelles : car il ne faut pas trop mettre en valeur les 80 p. 100 au niveau du bac si l'on oublie un peu les 20 p. 100 dont la loi d'orientation nous rappelle qu'ils doivent sortir au niveau V.

Nous pourrions même être plus précis et dire qu'aucun jeune ne devrait pouvoir sortir du système éducatif sans un véritable « passeport pour l'emploi ». Le droit à l'éducation et à la formation sont, en effet, des conditions indispensables pour le droit à l'emploi.

Accueillir une population scolaire élargie doit s'accompagner de la poursuite des actions de lutte contre l'exclusion et l'échec scolaire.

Il en va ainsi de l'action menée dans les zones d'éducation prioritaires. Les efforts entrepris depuis deux ans seront poursuivis. Remis en cohérence avec les projets de la ville, les moyens mis en œuvre permettent d'améliorer très sensiblement les taux d'encadrement. Ainsi, avec la mise en place du plan d'urgence, le nombre d'élèves par classe en Z.E.P. ne doit pas dépasser vingt-cinq en lycée professionnel et trente en lycée d'enseignement général et technique. De même, il convient d'examiner les efforts consentis en faveur des familles en difficulté.

En ce qui concerne les bourses, le système mériterait d'être revu en profondeur. En effet, les crédits de bourse augmentent faiblement, d'à peine 3 p. 100, taux le plus bas depuis de nombreuses années. Plus grave encore, la part de bourse en collège n'a pas été réévaluée depuis dix ans ! Elle est ainsi de 168,30 francs. Pour les lycées, une augmentation a eu lieu il y a deux ans. Depuis qu'elle a été portée à 243 francs, c'est de nouveau la stabilité.

Il est vrai que ce n'est pas la seule aide puisqu'une prime d'entrée en seconde, étendue ensuite à la première, a été créée, mais il me semble tout de même qu'une remise à plat des critères et des moyens devrait être réalisée, afin d'aider tous ceux qui en ont vraiment besoin. Permettez-moi de vous dire que les objectifs volontaristes de la loi d'orientation auront automatiquement des effets dans ce domaine.

Ceux qui n'ont pu jusqu'à présent accéder au niveau du baccalauréat, en particulier aujourd'hui au baccalauréat professionnel, se recrutent dans les milieux les plus modestes, ceux dont au moins un parent est au chômage ou au S.M.I.C.

Pourquoi ne pas étudier, particulièrement pour les lycées professionnels, la mise en place d'une véritable allocation d'études, remplaçant toutes les aides diverses, et que percevraient tous les jeunes dont les parents auraient un revenu inférieur à un montant fixé annuellement ? Ce montant devrait permettre de faire face aux frais importants de matériel, d'outils, de vêtements dont ont besoin ces élèves. Je souhaite qu'une étude sérieuse soit faite en ce sens.

Parmi les mesures sociales, je vous interrogerai sur le fonds social lycéen. Ce fonds, mis en place lui aussi par le plan d'urgence, avait été doté de 200 millions de francs répartis entre les établissements et destinés à aider les élèves en difficulté, par exemple pour l'achat de livres, d'équipements sportifs, ou pour les frais de demi-pension. Pouvez-vous nous dresser un premier bilan de l'utilisation de ces crédits et nous informer du montant qui sera accordé à ce fonds en 1992 ?

Je voudrais aborder maintenant les problèmes du recrutement des personnels.

La vie d'un établissement dépend de l'ensemble des personnels enseignants et non enseignants.

Le mouvement lycéen de l'automne dernier nous a rappelé avec force l'importance des personnels non enseignants. De ce point de vue, les 1 000 postes créés dans le cadre du plan d'urgence ont été particulièrement nécessaires, qu'il s'agisse des ouvriers d'entretien, des agents administratifs, des infirmières ou des assistantes sociales. Leur rôle est essentiel à la bonne marche des établissements.

A la prochaine rentrée, 430 emplois seront créés, mais il y aura quatre-vingt-cinq établissements nouveaux. Cela signifie qu'en dépit de ces efforts, réels, il n'y aura pas d'amélioration qualitative à attendre dans les établissements anciens. La même démonstration s'applique aux maîtres d'internat ou surveillants d'externat.

Monsieur le ministre, permettez-moi de vous dire que, pour les collèges, dont les effectifs remontent, nous pouvons avoir quelques inquiétudes concernant l'encadrement et la surveillance, mais je ne doute pas que vous nous apportiez quelques apaisements à ce sujet.

En ce qui concerne les personnels enseignants, l'effort est très nettement poursuivi : les 100 postes supplémentaires d'instituteurs permettront d'améliorer l'encadrement et les 4 261 enseignants du secondaire répondront à la demande. L'effort est important et doit être poursuivi.

A ce point du débat, permettez-moi de vous interroger à nouveau, comme je l'ai fait en commission, et comme le précédent rapporteur l'a fait sur la nécessité de publier le plan pluriannuel de recrutement conformément à l'article 16 de la loi d'orientation que nous avons voté. La commission serait très sensible à ce que les chiffres pour les années prochaines soient publiés.

Pour l'heure, deux problèmes se posent en matière de recrutement. Le fait que les postes mis aux concours ne soient pas tous pourvus entraîne une remontée de l'auxiliaire qui aurait dû être résorbé. Ainsi, alors qu'en 1986 il y avait 18 000 maîtres auxiliaires, il y en a plus de 40 000 cette année.

La solution devrait être dans les I.U.F.M. Leur mise en place a suscité des inquiétudes chez les enseignants et les étudiants. Peur de la nouveauté ? Angoisse d'un nouveau système ? Toutes les questions se posent et seront posées cet après-midi ou ce soir par mon collègue Cambadélis.

M. René Couanau. Par moi aussi !

M. Jean-Pierre Béquet, rapporteur pour avis. Les I.U.F.M. ressortissent principalement à l'enseignement supérieur, mais permettez-moi dès maintenant de vous faire part d'inquiétudes manifestées. Il appartient, monsieur le ministre, d'apporter explications et apaisements : ils seront les bienvenus.

En ce qui concerne les personnels, une importante amélioration a été mise en place par les mesures de revalorisation. Pour l'année 1992, c'est 1 200 millions de francs supplémentaires qui seront dégagés : 748 millions pour les personnels enseignants, 402 millions pour l'application du protocole d'accord du 9 février 1990 sur la fonction publique et 53 millions pour diverses catégories.

Je ne vais pas entrer dans le détail de ces mesures - cela figure dans mon rapport - qui permettent de sérieuses avancées. Simplement, je voudrais vous demander de faire appliquer l'ensemble des mesures qui procèdent d'un accord. Qu'il s'agisse du relevé de conclusions du 3 mai 1989 ou de l'accord de la fonction publique, dès lors qu'après négociation, il y a eu accord, il faut appliquer l'ensemble de l'accord. C'est véritablement un problème de crédibilité de l'Etat.

Il semble, en effet, et plusieurs syndicats s'en sont entretenus avec moi, que certaines mesures, par exemple le volume des hors classes ou le nombre des congés de mobilité, soient en retrait par rapport à l'accord. Concernant les A.T.O.S., c'est surtout un retard important dans la sortie des décrets qui inquiète ces personnels. J'attends donc vos réponses.

Monsieur le ministre d'Etat, l'ensemble des crédits que vous avez obtenus pour ce budget est tout à fait important. Il reste quelques zones d'ombres. C'est notre rôle de les relever, afin de rechercher ensemble les moyens de les supprimer.

Mais il convient aussi de remettre les choses en perspective. L'école a pour première mission de transmettre un savoir, des connaissances. Ce savoir évolue lui-même rapidement, et les jeunes ont besoin d'être en prise sur l'évolution des connaissances techniques et scientifiques, sur l'avancée des cultures.

Le monde bouge vite, les réalités sociales aussi, les jeunes nous l'ont rappelé l'an dernier. Les difficultés que connaît l'institution scolaire viennent en grande partie du fait que son rôle social n'est pas garanti. C'est pourquoi il convient de réaffirmer la mission civique et sociale de l'école. C'est à l'école que les qualités de responsabilité, d'autonomie, de solidarité doivent être développées.

Cette éducation civique dans le sens le plus large signifie bien éducation aux valeurs laïques et démocratiques. C'est aussi le lieu le mieux adapté pour l'intégration à la société. Il me semble que le moment est bon de le rappeler lorsque, ici ou là, on cherche à faire disparaître les repères, à brouiller les pistes, à confondre les genres.

Dans les grands débats qui concernent l'école, un leitmotiv revient régulièrement : le ministère de l'éducation nationale serait un monstre qui empêche toute évolution réelle. Il y a derrière ces propos le meilleur et le pire.

M. René Couanau. Le meilleur !

M. Jean-Pierre Béquet, rapporteur pour avis. Le meilleur pour ceux qui veulent simplement qu'une gestion plus efficace, plus près du terrain soit réalisée. Mais qui a voté les lois de décentralisation transférant aux régions la compétence des lycées et aux départements la compétence des collèges ?

Certes, il faut aller plus loin dans la déconcentration d'un certain nombre de décisions en matière de personnel.

M. Pierre Lequiller. Il faut continuer.

M. Jean-Pierre Béquet, rapporteur pour avis. Mais là où l'on peut vite aller vers le pire, c'est lorsque l'on évoque une dislocation du système, une éducation à la carte, qui, là, alors, serait source de formidables inégalités.

C'est M. Millon qui a tenté d'avancer ainsi en Rhône-Alpes et n'a d'ailleurs pas reçu l'accueil qu'il espérait.

M. Pierre Lequiller. Oh si !

M. Jean-Pierre Béquet. Ce sont régulièrement les propos de ceux qui veulent un système à plusieurs vitesses et n'ont peut-être pas calculé tous les dangers que cela représente.

Monsieur le ministre, il s'agit d'une grande question sur laquelle, j'en suis persuadé, vous partagez mon point de vue.

L'examen des crédits consacrés à l'éducation nationale est l'occasion pour le Parlement de porter un jugement sur l'évolution du système scolaire.

Un effort considérable a été réalisé depuis trois ans. Cet effort doit être poursuivi sans relâche. Peut-être convient-il simplement de mieux montrer sur le terrain comment l'utilisation des crédits s'est faite ? Car il arrive encore d'entendre dire : « Que sont les milliards devenus ? »

La démocratisation du système éducatif a donné un nouveau contenu au droit à l'éducation, qui entraîne des changements en profondeur.

L'organisation de la scolarité en cycles, qui est expérimentale depuis le 1^{er} janvier 1991, va être généralisée au 1^{er} janvier 1992. Elle va introduire une souplesse et un meilleur suivi des rythmes de l'enfant.

Avec l'assouplissement des rythmes scolaires, les projets d'école ou d'établissement, la place de l'innovation et du partenariat sont renforcés.

Les projets d'action éducative, le soutien scolaire, le fonds d'aide à l'innovation en sont les instruments.

Sur ce point, j'avoue être un peu déçu de voir une simple reconduction du montant des crédits du fonds d'aide à l'innovation - cela peut paraître quelque peu contradictoire. Au collège, au lycée, il faut maintenant aller plus loin dans les relations école-entreprise et favoriser, partout où cela est possible, l'alternance. Dès le collège, permettre à l'élève de connaître l'entreprise, le familiariser avec les métiers aidera certainement à son orientation.

Voilà quelques préoccupations qu'il me paraissait utile de porter à votre connaissance.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale s'est félicitée des conditions de la rentrée de septembre et a approuvé le projet de budget que vous nous présentez. Elle invite l'Assemblée à faire de même.

Oui, l'éducation nationale est bien considérée depuis trois ans comme la première priorité nationale ! Oui, les objectifs fixés par la loi d'orientation sont, pour l'essentiel, en voie de réalisation !

Mais, monsieur le ministre d'Etat, nous ne sommes pas au bout du chemin. Il faut poursuivre l'effort, et certainement l'accroître. Vous savez que, pour cela, vous pouvez compter sur nous. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement technique, qui dispose de dix minutes.

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, présenter un avis budgétaire sur l'enseignement technique relève presque du défi, dans la mesure où les crédits affectés à cet enseignement ne sont, hélas, toujours pas individualisés dans le « bleu » budgétaire.

Il convient toutefois de souligner que les quelques chiffres que les services du ministère ont pu m'indiquer sont des estimations, à commencer par la simple distinction de la part de l'enseignement technique dans la masse des moyens de l'en-

seignement secondaire. La seule exception concerne quelques données relatives aux lycées professionnels assez bien individualisés dans les documents budgétaires.

Compte tenu de ces réserves méthodologiques, permettez-moi de signaler, d'entrée, que la nécessité d'anticiper à temps l'objectif de conduite de 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat et de 100 p. 100 de cette classe d'âge au minimum au niveau d'une qualification, devrait impliquer des engagements encore plus importants que ceux qui sont donnés.

Un seul chiffre suffit à mesurer l'ampleur de l'effort à accomplir : alors que notre pays est l'un des plus scolarisés du monde, plus de 200 000 jeunes sortent encore chaque année du système éducatif sans aucune qualification !

De ce constat doit être tirée une évidence : notre système éducatif, et notamment l'enseignement technique, n'est pas adapté aux possibilités ou aux aspirations de ces jeunes !

Il est désormais urgent de dépasser le stade des déclarations d'intention en encourageant concrètement le développement des « formations professionnalisantes », et notamment l'apprentissage.

Tout d'abord, à l'analyse, nous pouvons constater que l'effort financier en faveur de l'enseignement technique sera globalement maintenu.

Les crédits continuent à progresser et passent en valeur absolue de 28,760 milliards de francs pour 1991 à près de 30,5 milliards pour 1992. Ce qui représente une hausse globale de 5,8 p. 100, pourcentage de progression toutefois inférieur à celui des années précédentes.

Il convient cependant de noter des disparités d'évolution. Ainsi, les crédits des sections de techniciens supérieurs connaîtront à nouveau en 1992 un taux d'augmentation plus important que celui de l'enseignement technique long ou des lycées professionnels.

Le maintien de l'effort financier est indispensable, ne serait-ce que pour accompagner la progression constatée des effectifs.

Cette croissance des effectifs, à l'exception des C.A.P., s'est en effet révélée très importante ces dernières années, même si une décélération semble, selon les premières estimations, devoir caractériser dans l'ensemble du second cycle les années 1991-1992 et 1992-1993, pour des raisons notamment démographiques.

La pression des effectifs s'est révélée encore beaucoup plus forte dans les sections de techniciens supérieurs. Selon les prévisions, le nombre d'élèves de ces sections devrait avoir doublé entre 1985 et 1992.

La progression spectaculaire de ces effectifs semble due essentiellement aux inscriptions massives des bacheliers technologiques, en proportion beaucoup plus importante que les bacheliers généraux, alors que ce rapport était inverse il y a une dizaine d'années.

Le ralentissement démographique constaté aujourd'hui devrait être de courte durée. On ne pourra nier à bien l'objectif de conduire 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau d'une formation qualifiante sans imp'ner massivement l'enseignement professionnel dans la relève de ce défi.

L'objectif annoncé en 1985, et repris ensuite avec des variantes, implique d'anticiper à temps, ce qui nécessiterait des efforts plus importants.

Qu'il me soit permis de vous rappeler monsieur le ministre d'État, monsieur le secrétaire d'État, que l'horizon 2000, c'est dans huit ans ! Or le défi à relever aujourd'hui par le système éducatif est d'une ampleur inégalée. Force est de constater que n'ont pas encore été suffisamment anticipés les efforts qu'il implique en matière de rééquilibrage de l'importance des différentes filières, d'une part, d'amélioration des conditions d'accueil et d'encadrement des élèves, d'autre part.

Le poids respectif des filières technologiques et professionnelles reste insuffisant par rapport à celui des filières générales, alors qu'il devrait s'accroître au fur et à mesure de la progression vers l'objectif des 80 p. 100.

Rappelons qu'à l'horizon 2000 il était prévu 43 p. 100 des élèves d'une classe d'âge dans les séries générales, 24 p. 100 dans les séries technologiques et 13 p. 100 dans les séries professionnelles. Les évolutions actuelles ne vont pas en ce sens. Et la session de 1991 n'a fait que confirmer cette tendance.

Autre source d'inquiétude à la rentrée 1991 : les effectifs de préparation aux baccalauréats professionnels ont augmenté dans des proportions moins importantes qu'auparavant. Il ne faut donc pas, de ce fait, s'attendre dans les années à venir à une progression aussi spectaculaire du nombre de bacheliers professionnels qu'en 1991.

Rappelons que les projections effectuées ont montré souhaitable et réalisable la perspective de formation de près de 100 000 bacheliers professionnels par an à l'horizon 2000.

On sait notamment, par les exemples étrangers analysés par le B.I.P.E. et le haut-comité d'éducation-économie, que les mutations technologiques et économiques entraîneront à l'horizon 2000 un déclin important des emplois industriels de faible qualification au profit d'emplois plus qualifiés.

Comme l'a très bien expliqué le rapport de la commission de contrôle du Sénat, l'opinion publique et le corps enseignant, dans leur majorité, ont interprété l'objectif de 80 p. 100 de bacheliers, devenu une véritable revendication sociale, comme s'appliquant à la seule filière générale.

La conséquence la plus immédiate d'une telle interprétation a été le renforcement des formations sans lien direct avec le marché de l'emploi.

Anticipant la demande sociale d'un niveau de formation généraliste élevé, les autorités scolaires ont désormais tendance à regrouper dans la filière générale tous les élèves jugés capables de suivre les enseignements, quels que soient par ailleurs leurs goûts et leurs aspirations.

Conçu pour être l'instrument privilégié de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée, estimés à 100 000 bacheliers professionnels par an en l'an 2000, l'enseignement professionnel, en héritant des jeunes en difficulté - voire en situation d'échec - pérennise, au lieu de les combattre, les inégalités sociales et culturelles.

Il nous faut donc engager rapidement des efforts pour promouvoir et développer, quantitativement et qualitativement, l'enseignement technique et professionnel.

Les efforts devront bien entendu porter également sur les formations qualifiantes aux niveaux inférieurs au baccalauréat, car il va de soi que le rééquilibrage nécessaire entre les différentes filières doit être entrepris très en amont du baccalauréat et que la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel passe nécessairement par des efforts dès le niveau V de formation.

D'autre part, certains efforts d'amélioration des conditions d'accueil, d'encadrement des élèves et de formation continue des enseignants restent à poursuivre.

Les problèmes de locaux se posent encore avec acuité. Dès maintenant, il faudrait entreprendre des efforts massifs de construction ou d'extension des locaux existants.

On peut regretter d'ailleurs que le nombre de constructions réalisées en 1991 ait été très inférieur aux prévisions de l'année dernière : quinze nouveaux lycées professionnels auraient dû ouvrir leurs portes à cette rentrée ; cinq seulement l'ont fait.

On fait valoir que depuis quelques années l'accueil par réalisation de nouveaux lycées a été diminué essentiellement parce que l'effort s'est porté sur la restructuration, la reconstruction et surtout l'extension d'établissements. Malheureusement, ces divers travaux se révèlent insuffisants pour permettre une augmentation substantielle du nombre de places en lycée professionnel. Il y a même eu quelques fermetures.

M. Jacques Guyard, secrétaire d'État à l'enseignement technique. Ce n'est pas l'État !

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis. Quant aux conditions d'encadrement, les statistiques qui m'ont été fournies ne permettent malheureusement pas d'isoler les chiffres concernant les classes des filières technologiques des lycées. Il n'est donc pas possible de juger si le nombre moyen d'élèves par classe y est inférieur ou supérieur au nombre d'élèves par classe des filières d'enseignement général. Je souhaiterais, et la commission souhaiterait, en conséquence, qu'il soit rapidement mis fin à l'incertitude statistique sur ce point.

L'amélioration des conditions d'encadrement passe par une politique volontariste de résorption de l'auxiliaire - on l'a dit tout à l'heure.

Le nombre de maîtres auxiliaires a diminué entre 1982 et 1987. Malheureusement, l'effectif dans l'enseignement technique s'est accru depuis dans des proportions importantes car les recrutements ont repris après la fin du plan de titularisation en 1987.

En 1990-1991, on dénombre 36 365 maîtres auxiliaires dans la filière technique, soit un accroissement de 10 p. 10, par rapport à l'année 1989-1990, durant laquelle avait déjà été enregistrée une hausse de 18 p. 100.

Les maîtres auxiliaires de l'enseignement technique représentent près de 40 p. 100 de l'ensemble des maîtres auxiliaires, ce qui est considérable, et aucun indice ne laisse espérer que ce pourcentage soit appelé à diminuer prochainement.

Certes, les conditions d'accès aux concours internes ont été modifiées. Des mesures de simplification pour permettre au plus grand nombre possible de maîtres auxiliaires de s'y inscrire ont été prises.

Je tiens, monsieur le ministre, à appeler votre attention sur le lancinant problème de la résorption de l'auxiliaariat dans l'enseignement technique.

Il faut par ailleurs développer la formation continue des enseignants, et, en particulier, donner plus de crédits au plan de formation des personnels, qui a été conçu dans le cadre de la loi de programme de 1985. Certes, il a le mérite d'exister. Mais il semble insuffisant et devrait être réactualisé.

Enfin, monsieur le ministre, il est urgent de dépasser le stade des déclarations d'intention et d'assurer le développement des « formations professionnalisantes ».

Lors du conseil des ministres du 25 septembre 1991, il a été présenté une communication sur le développement de l'apprentissage et de la formation en alternance, annonçant un plan de cinq ans.

Personne ne devrait plus arriver sur le marché du travail sans une formation reconnue égale au moins au certificat d'aptitude professionnelle.

L'alternance entre l'établissement de formation et l'entreprise devrait être généralisée dans toutes les formations professionnelles, du certificat d'aptitude professionnelle au titre d'ingénieur. Dans ce délai de cinq ans, le nombre de jeunes entrant dans les formations en alternance devrait être accru d'au moins 400 000.

Une concertation, une coopération étroite devront être organisées entre les établissements scolaires, les organismes de formation et les entreprises. Une table ronde sur l'apprentissage a été annoncée. Elle devrait permettre de faire des propositions aux différents partenaires. Nous l'attendons.

M. le président manifeste le souhait que j'abrège mon propos. Je ne puis que le regretter.

Je tiens cependant à vous dire, monsieur le ministre, que ce plan devra tenir compte des accords adaptant le contenu des formations aux besoins locaux.

Par ailleurs, Mme le Premier ministre a apporté un certain nombre de précisions annonçant d'éventuels crédits d'impôt. Là aussi, il faudra faire les choses rapidement, et le mieux possible.

Je regrette l'insuffisant développement de l'apprentissage. C'est 200 000 jeunes qui risquent de sortir sans qualification, et non pas 100 000 comme cela a été annoncé.

Je souhaite que les crédits destinés à l'apprentissage soient augmentés. Au demeurant, il est très difficile de les repérer, car ils sont intégrés dans le budget de l'éducation nationale sous trois aspects : 234 emplois d'inspecteur de l'éducation chargés de l'apprentissage ; crédits destinés aux fonctionnements des centres de formation d'apprentis, au nombre de 11 ; crédits destinés à la fourniture des manuels scolaires pour les élèves des classes préparatoires à l'apprentissage.

Il faudrait, monsieur le ministre d'Etat, avoir une meilleure individualisation budgétaire des crédits de l'enseignement technique.

M. le président. Monsieur Landrain, veuillez conclure.

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis. Je conclus, monsieur le président.

L'année 1992 sera l'année test de la volonté gouvernementale de rénover l'enseignement technique. En attendant cette échéance et au moment de la rédaction de mon avis budgétaire, je ne pouvais, hélas, que déplorer l'absence d'engagements financiers précis à la hauteur des ambitions affichées !

C'est donc un avis défavorable, certes tempéré, que j'avais proposé à la commission. Celle-ci ne m'a pas suivie et en a jugé différemment.

M. Jean-Pierre Béquet, rapporteur pour avis. Elle a bien fait !

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis. D'après vous, monsieur Béquet !

Personnellement, je pense que cela aurait pu constituer une incitation à faire mieux encore.

De mes entretiens avec de nombreux chefs d'établissement et enseignants de l'enseignement technique, j'ai retiré le sentiment que, à qualification égale, ces enseignants se dirigeaient de plus en plus vers le secteur privé. Sans doute le statut social de l'enseignant technique mérite-t-il d'être revalorisé. Tous le souhaitent. La campagne de sensibilisation, avec les moyens modernes de communication, que vous nous avez annoncés, monsieur le ministre, est indispensable.

Nous l'attendons, comme nous attendons que vous nous donniez les moyens pour parvenir aux ambitions affichées en 1985 pour l'an 2000.

M. le président. Mes chers collègues, j'ai laissé les rapporteurs s'exprimer longuement. En effet, il s'agit d'un budget important, et chacun comprend bien qu'il est difficile de résumer une intervention structurée et solide. Mais je demande aux orateurs inscrits de s'en tenir au temps de parole qui leur a été accordé par la conférence des présidents.

Rappel au règlement

M. Jean-Yves Chamard. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Chamard, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Yves Chamard. Je tiens à dire un mot sur la façon dont fonctionne notre assemblée.

Nous venons d'entendre un rapport de qualité sur l'enseignement technique et professionnel. Mais, au même instant, la commission des affaires sociales auditionne Mme Aubry sur le projet de loi relatif à la formation professionnelle. On peut imaginer que certains députés - il y en a qui font leur travail - ...

M. Jean-Pierre Béquet, rapporteur pour avis, et M. Jean-Paul Planchou. Il y en a beaucoup !

M. Jean-Yves Chamard. ... auraient souhaité participer au débat budgétaire et au débat en commission.

L'impossibilité dans laquelle ils sont de le faire illustre bien nos méthodes de travail, et le nombre immense de députés présents dans l'hémicycle montre qu'il y a un problème ! (Sourires.)

M. Didier Chouat. Les députés sont tous en commission !

M. Dominique Gambier. Les membres du groupe R.P.R. sont en commission ? (Rires sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Mes chers collègues, laissez M. Chamard poursuivre.

M. Jean-Yves Chamard. Le problème est dû au faible intérêt du débat budgétaire car ce que je dis ne se veut pas politique et j'espère que vous le comprendrez ainsi.

M. Jean-Pierre Luppi. Non, seulement politicien !

M. Jean-Yves Chamard. Oh, pas du tout !

Qu'est-ce que le débat budgétaire peut apporter, concrètement, à ceux qui y participent ? Certes, l'intérêt de voir, si je puis dire, gravées dans le marbre du *Journal officiel* leurs paroles, qui feront date.

M. le président. C'est pour cela que vous intervenez, monsieur Chamard ? (Sourires.)

M. Jean-Yves Chamard. Tout à fait ! (Sourires.)

Mais nous ne changeons pas un epsilon dans le budget, encore moins quand tous les votes sont réservés !

C'est Edgar Faure qui, à propos de la discussion budgétaire, avec une formule toujours d'actualité avait parlé de litanie, liturgie, léthargie.

M. Georges Hage. Paix à ses cendres !

M. Jean-Yves Chamard. Monsieur le président, et je m'adresse à travers vous au président de l'Assemblée nationale, nous devons trouver une autre façon d'examiner les budgets, à la fois plus vivante, plus motivante pour ceux qui participent à la discussion et plus efficace.

Nous avons vu cette année avec le budget de l'agriculture et l'an dernier avec le budget de l'éducation nationale que nos débats ne servent pas à grand-chose. Mais qu'un événement se produise à l'extérieur, qu'une manifestation soit organisée et, d'un seul coup, des vannes que le ministre lui-même n'avait pas pu ouvrir - je parle des vannes du Quai de Bercy - s'ouvrent, éventuellement sur souhait présidentiel.

Ce n'est pas ainsi que nous ferons bien fonctionner la démocratie.

M. le président. Merci, monsieur Chamard.

M. Jean-Yves Chamard. Un dernier mot, monsieur le président.

M. le président. Vous m'aviez dit que ce serait bref !

M. Jean-Yves Chamard. Mon dernier mot sera bref.

Un de nos collègues, Jean-Michel Belorgey, vient d'écrire un livre, qui est un bon livre, *Le Parlement à refaire*.

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis. M. Belorgey est en commission.

M. Jean-Yves Chamard. Tout à fait, il préside en ce moment même la commission des affaires sociales.

Tous les groupes parlementaires, et parfois les intergroupes, ont fait des propositions afin de remédier à cette situation. J'anime pour ma part le groupe Vitamines, que connaît d'ailleurs M. le ministre pour en avoir reçu quelques châtaignes. Nous avons, nous aussi, fait des propositions, de même que le SERAP, organisme qui regroupe des députés de toutes tendances.

Je lance un cri à mes collègues et non plus au président : chers collègues députés qui vous voulez législateurs - nous sommes un certain nombre dans ce cas, donnons-nous la main ! Quand on est dans la majorité, il faut violer certains blocages - gouvernementaux bien sûr - et les majorités alternent. Il faudrait aussi que nos différentes formations politiques n'écourent plus ceux qui veulent nous interdire de parler avec ceux qui ne siègent pas sur les mêmes bancs !

Si nous voulons que le Parlement serve à quelque chose - et nous avons aujourd'hui la démonstration du contraire - nous ne pouvons continuer éternellement à nous fermer les yeux.

M. Georges Hage. C'est la faute de la Constitution !

M. Jean-Yves Chamard. Pas forcément !

M. Georges Hage. De la Constitution que vous avez votée, pas moi !

M. le président. Monsieur Chamard, vous êtes quelque peu sorti du cadre d'un rappel au règlement et je vais me permettre de le faire moi aussi.

Il y a une manière de faire des rappels au règlement qui consiste à enfoncer des portes ouvertes. Je siège dans cette assemblée depuis assez longtemps : nous avons toujours connu ce problème, qui ne date pas d'hier, du chevauchement des travaux en séance plénière et des travaux en commission.

M. Jean-Yves Chamard. Il s'agit de la formation professionnelle !

M. le président. Par essence même, le législateur doit faire des choix. Et si j'en juge par la présence de vos collègues, présence discrète, c'est le moins que l'on en puisse dire, j'imagine, monsieur Chamard, qu'ils ont fait un choix. Ce choix détonne un peu par rapport aux discours sur les problèmes de l'éducation nationale que nous entendons habituellement.

Aujourd'hui, la commission des affaires sociales auditionne Mme Aubry pendant que nous examinons le budget de l'éducation nationale. Que je sache, ce qui se passe en 1991 n'est pas fondamentalement différent de ce que j'ai connu avant 1981 !

M. Jean-Yves Chamard. Il est d'autant plus urgent de changer ! Ce n'est pas parce que ça marche mal qu'il faut continuer !

M. le président. Tout à fait ! Je dis simplement, en conservant l'objectivité qui est la mienne à la place que j'occupe pour l'instant, que les choses sont identiques. On peut regretter la place accordée à la discussion budgétaire et la façon dont nos travaux se déroulent, notamment cette année, mais c'était déjà le cas auparavant, je le répète, et les choses évolueront, comme toujours !

M. Jean-Yves Chamard. Mon propos, encore une fois, ne se voulait pas politique !

M. le président. Je l'ai bien compris et j'ai noté avec une grande satisfaction que, pour une fois, vous n'usez pas d'un ton polémique.

M. Jean-Yves Chamard. C'est vous qui en usez, monsieur le président !

M. le président. Pas du tout.

M. Jean Proveux. Nous, nous ne faisons pas du cinéma pendant cinq minutes : nous serons encore là cette nuit !

M. Dominique Gambier. L'effet des vitamines ne dure pas longtemps, monsieur Chamard !

M. Jean-Yves Chamard. Pour le budget des affaires sociales, je suis resté jusqu'à trois heures du matin !

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à M. René Couanau, pour dix minutes.

M. René Couanau. Monsieur le ministre d'Etat, d'autres que moi se sont chargés ou se chargeront de mettre en exergue l'augmentation des crédits dont vous disposerez en 1992 pour gérer l'éducation nationale. J'imagine que vous-même ne vous en priveriez pas. Mais qui s'en plaindrait ? J'ai toujours été de ceux qui ont milité pour que les moyens soient à la hauteur des immenses besoins de la formation des jeunes. Ils le sont globalement, incomplètement encore, et bon nombre de vos prédécesseurs pourraient, sur ce point au moins, vous envier.

Là n'est donc pas la question.

M. Jean-Christophe Cambadélis. Quand même !

M. René Couanau. Les vraies questions sont celles-ci : vous avez les moyens, qu'en faites-vous ? Avez-vous une politique et quels en sont les résultats ?

Je crains malheureusement, et c'est un euphémisme, que les réponses à ces questions ne soient moins triomphantes que les cocoricos poussés devant l'augmentation de votre projet de budget par ceux qui vous soutiennent.

Loin de moi l'idée, peut-être trop communément répandue, de noircir à l'excès le tableau et de jeter sans nuance ni discernement le discrédit sur l'éducation nationale et sur un corps enseignant dont nous savons qu'il s'efforce dans sa très grande majorité de faire face avec les moyens du bord. Mais enfin, regardons les faits en face, au moins quelques-uns qui touchent aux fondements mêmes du système éducatif.

Premier fait : vous ne cessez d'annoncer des rénovations. Vous avez entrepris une rénovation de l'école, vous proposez une rénovation des lycées, on parle d'une rénovation des collèges, vous débattiez largement d'une rénovation de l'enseignement professionnel ; bref, tout est à rénover.

En fait, le seul chantier véritablement ouvert sur le terrain est celui de l'école. Les intentions affichées sont bonnes : rompre avec le cursus traditionnel, différencier les rythmes, fixer des objectifs par cycle, vérifier qu'ils sont atteints, éviter les redoublements stériles.

Mais qu'en est-il dans la réalité ? Avez-vous une évaluation des résultats ? Vous rend-on compte, monsieur le ministre d'Etat, du désarroi dans lequel se trouvent des maîtres non formés à ce travail différent et des directeurs d'école sans véritable pouvoir ? Je me suis laissé dire que, vous-même, au hasard de vos visites sur le terrain, vous vous faites interpellé par des instituteurs qui vous avouent ne rien comprendre à votre réforme.

M. Lionel Jospin, ministre de l'éducation nationale. Non !

M. René Couanau. Combien d'élèves auront atteint la fin de l'école primaire en cumulant retards et échecs avant que les nouveaux professeurs d'école aient non seulement compris ce que vous attendez d'eux, à travers des tonnes de circulaires, mais soient également en mesure d'appliquer celles-ci ?

Deuxième fait : rien ne sert de créer des postes dans le budget, il faut pouvoir recruter, ce qui suppose d'abord une programmation. L'article 16 de votre loi d'orientation, qui n'était pas toute mauvaise, prévoyait un plan pluriannuel de recrutement sur cinq ans. Il paraîtrait que ce plan a été élaboré par vos services mais n'a pas franchi l'arbitrage de Maignon. Mme le Premier ministre serait-elle en désaccord avec vous, et sur quels points ?

Pourtant, les difficultés que vous rencontrez pour pourvoir les postes au coup par coup, année après année, témoignent de la nécessité de ce plan. Les concours de recrutement n'auraient qu'un rendement de 70 p. 100, et encore : nous apprécierions de savoir à quel niveau l'on recrute. Si bien qu'il vous aura fallu faire appel à 10 000 maîtres auxiliaires nouveaux, souvent étrangers, pour assurer l'année scolaire 1990-1991.

Voilà qui éclaire d'un autre jour les inscriptions budgétaires que vous affichez et qui laissent perplexes, tant sur la qualité de l'enseignement dispensé que sur les effets de la revalorisation des traitements des enseignants.

Troisième fait : regardons maintenant du côté de la formation des enseignants recrutés ou pré-recrutés. Vous avez inventé les I.U.F.M. : instituts universitaires de formation des maîtres. Monsieur le ministre d'Etat, ils resteront attachés à votre nom, pour le pire, je le crains, davantage que pour le meilleur.

Vous fait-on rapport, ces jours-ci, sur ce qui s'y passe, ou plutôt sur ce qui ne s'y passe pas ? Une rentrée qu'il a fallu retarder, des conventions qui ne sont pas encore signées avec les universités, des formateurs à peine nommés qui improvisent, des étudiants stagiaires désorientés qui ne savent pas encore quelle formation ils vont recevoir, et j'en passe...

Et cela alors qu'une expérimentation, comme l'on dit au ministère, avait été faite pendant un an dans trois académies et qu'on n'a pris la peine, apparemment, ni d'en analyser les résultats, ni d'en tirer les enseignements. Car ils auraient probablement conclu à la nécessité d'attendre et de mieux préparer la généralisation.

Du jour au lendemain, vous tirez un trait, d'en haut, sur des formations d'instituteurs et de professeurs qui, certes, n'étaient pas des plus satisfaisantes, mais qui avaient le mérite d'exister, pour y substituer une structure uniformisante, informelle, encore à inventer et à expérimenter. Combien de générations d'enseignants feront-elles les frais de cette impréparation, et, après elles, combien de générations d'élèves ?

Quatrième fait : considérons l'échec le plus criant de votre système de formation : celui des 100 000 à 150 000 jeunes qui, chaque année, sortent du système scolaire et en particulier des lycées professionnels sans diplôme et sans qualification.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Tiens le nombre vient de diminuer !

M. René Couanau. Il faut avoir une juste appréciation des choses. Chaque année, c'est ainsi un jeune sur six qui est évacué, entre seize et dix-huit ans, des filières de formation pour pointer à l'A.N.P.E., prendre un petit boulot précaire, fréquenter les missions locales pour l'emploi, accepter un C.E.S. en désespoir de cause ou se résigner à suivre un stage parking. Cela ne peut pas durer. Comment tolérer que votre collègue ministre du travail puisse encore parler d'offrir une « seconde chance » à des jeunes auxquels le système de formation initiale n'a même pas su donner leur première chance ? L'éducation nationale, telle qu'elle est et telle que vous la maintenez, ne peut plus répondre à ce problème qu'elle traîne comme un boulet - les orateurs précédents l'ont tous souligné, avec diverses nuances - et que le traitement social du chômage s'efforce de prendre en charge *a posteriori* à coups de milliards, par des compensations de fortune.

Ce qui est en cause, monsieur le ministre d'Etat, ce ne sont pas les hommes, ni leur bonne volonté, ni même la vôtre. Nous pourrions, vous et moi, citer en exemple des initiatives des réussites, des dévouements, comme autant d'oasis dans un désert d'immobilisme.

Ce qui est en cause, c'est le système, votre système, et les erreurs dans lesquelles, je crois, vous persistez malgré les mises en garde, les rapports et les constats innombrables.

Les écueils que vous n'avez pas su ni voulu éviter sont parfaitement identifiés.

Le premier tient à l'organisation du système. Certes, vous en avez hérité, mais vous auriez pu au moins chercher à le réduire. C'est le centralisme. Tout part du centre, encore, dans ce vaste ensemble et tout y revient.

M. Bernard Dorosier. Et pourtant, vous parlez au nom de l'Union du centre ! (*Sourires.*)

M. René Couanau. Des milliers de pages de documents et de circulaires s'abattent sur les exécutants. Tout est codifié, dirigé, mis en normes.

Pourtant, la première étape de la décentralisation que vous avez soutenue, vous êtes le premier à pouvoir en constater les effets. Auriez-vous pu accueillir 200 000 lycéens supplémentaires aux dernières rentrées si les régions n'avaient, quoi que vous en disiez parfois, joué le jeu de la décentralisation et pris des responsabilités bien au-delà de celles que leur donnait la loi ?

M. Germain Gengenwin. Et investi en conséquence !

M. René Couanau. Pourquoi ne pas tirer les enseignements de cette pratique et ne pas constater l'évidence : en prenant les décisions au plus près, on fait plus, on fait mieux et on agit plus rapidement ? Vous campez sur les positions de la loi Defferre avec une telle frilosité que l'on se demande ce qui vous empêche de bouger : est-ce la peur de réussir ou celle de perdre le pouvoir ?

Deuxième écueil que vous n'avez pas su éviter : l'uniformité. C'est aussi un héritage mais, celui-là aussi, vous l'avez fait fructifier sous des influences doctrinales dont vous n'avez pas su vous éloigner. Ainsi, vous persistez dans les idées reçues selon lesquelles le traitement uniforme est source d'égalité alors qu'il engendre, tout le monde le sait, de nouvelles inégalités. Vous avez, sous les influences que nous connaissons, raté le rendez-vous de la diversité, de l'innovation, de l'initiative, auquel vous conviaient les élèves, les parents et les enseignants.

Les I.U.F.M. sont un nouvel exemple de votre persistance dans l'erreur. Pourquoi vouloir former de la même façon, dans les mêmes structures, tous les personnels enseignants, quand nous savons qu'il est si différent d'enseigner à l'école maternelle, à l'école primaire et dans le second cycle ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. N'importe quoi !

M. René Couanau. Autre exemple : l'idée des zones d'éducation prioritaires, qui a été progressivement dévoyée de son but.

Troisième erreur : vous n'avez pas eu l'autorité nécessaire pour surmonter les corporatismes et échapper aux visées des organisations syndicales dominantes. Qui, connaissant bien l'éducation nationale, est dupe devant certaines réformes et n'y discerne la stratégie sous-jacente de vos partenaires syndicaux ? Qui ne voit que la création d'un corps de professeurs d'école et leur formation commune avec les professeurs du second degré répondent à cet objectif fondamental du S.N.I. et de la tendance majoritaire de la F.E.N. : unifier progressivement les corps d'enseignants, en méconnaissance complète des spécificités de chaque niveau d'enseignement ?

M. Jean-Christophe Cambadélis. C'est vous qui méconnaissiez la situation !

M. le président. Monsieur Couanau, il faut conclure.

M. René Couanau. Quatrième erreur, enfin : vous n'avez pas su échapper à certains *a priori*, ceux que vous nourrissez à l'égard de l'enseignement privé, et je reviendrai sur ce point au cours des questions. Vous dites : « toute la loi, rien que la loi », mais, vous le savez bien, il va falloir bouger sur ce point.

Les propositions que nous ferons ont surtout trait à la décentralisation. Je ne vais pas les détailler, me bornant à insister sur quelques thèmes.

D'abord, je ne suis pas un fanatique de la décentralisation en matière éducative.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Ah !

M. René Couanau. Je suis trop conscient des enjeux, de l'histoire, qui lie l'unité de l'enseignement à l'unité de la République, ...

M. Jean-Christophe Cambadélis. Ah !

M. René Couanau. ... ainsi que de la nécessité d'éviter l'éclatement de l'école et les risques de disparités régionales. Mais décentraliser ne signifie pas forcément, ou pas seulement, transférer des pouvoirs à d'autres collectivités publiques.

La première décentralisation, dans mon esprit, consiste d'abord à reconnaître la diversité et le droit à l'innovation dans les établissements scolaires et dans l'enseignement privé, qu'il faut traiter comme un véritable partenaire.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. C'est notre projet.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Eh oui, telle est la réalité.

M. René Couanau. La seconde décentralisation consiste à donner aux établissements scolaires un peu plus d'autonomie pour pouvoir gérer le temps et l'organisation scolaires.

Monsieur le ministre d'Etat, il faudra aller plus loin dans deux domaines.

Premièrement, dans celui de la gestion et de l'entretien des lycées et collèges. Vous ne pouvez pas maintenir longtemps une situation qui donne aux régions et aux départements la charge financière du fonctionnement et de l'entretien, mais qui laisse entre les mains de l'Etat le recrutement, la gestion et l'emploi des personnels affectés à ces tâches.

M. le président. Monsieur Couanau, je vous demande de conclure, vous avez déjà largement dépassé votre temps de parole.

M. René Couanau. J'en viens à ma première conclusion, comme M. Planchou tout à l'heure, et je vous demande trente secondes, monsieur le président.

Vous savez bien que le système n'est pas viable. Il convient dès maintenant de faire un pas supplémentaire. Mais l'autre pas à franchir est considérable et d'une urgente nécessité. L'éducation nationale ne peut plus assurer sa mission de formation professionnelle courte. Il n'y a plus de doute à avoir : il faut créer, hors de l'éducation nationale, mais avec elle et avec les régions et les entreprises, une nouvelle filière de formation par alternance. Nous proposons que, dans la foulée de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage, la formation professionnelle initiale délivrée dans les lycées professionnels soit transférée aux régions, par étapes progressives, permettant une mise en place sérieuse et programmée.

Dans chaque bassin d'emploi, les régions auraient ainsi à organiser, dans un système cogéré avec les entreprises et l'éducation nationale, un réseau de lycées de formation par alternance dont les filières seraient ajustées aux besoins du tissu économique.

Nous disposerions ainsi d'une seconde voie qui ne serait plus une voie de rejet mais une voie de promotion, valorisée par le débouché sur l'emploi, à condition, bien entendu, de veiller à la formation générale et technique.

Un grand chantier est à ouvrir. Il exigera du temps. Il demandera une mobilisation des entreprises, qui devront y être incitées par des exonérations fiscales. Il nécessitera la mobilisation de crédits publics. Mais ces crédits existent, tant dans votre budget que dans celui du traitement social du chômage. Les régions, j'en suis sûr, seraient prêtes à apporter leur contribution à ce grand projet.

Voilà, monsieur le ministre d'Etat, ce qu'aurait pu vous permettre d'engager un budget qui vaut, certes, par son volume, mais qui vaudrait mieux encore s'il était consacré à des réformes de fond, uniquement dictées par un souci d'efficacité et de justice.

Les réformes sont toujours plus faciles et plus opérantes en période de hautes eaux budgétaires. Or vous y êtes assurément. Avez-vous pensé à ce que l'on dira dans dix ans de ce que vous avez fait de cette relative abondance, bref, de ce que vous avez fait de vos talents, au sens biblique du mot ? *(Sourires.)*

Pour notre part, doutant maintenant de votre capacité à réformer et ne trouvant pas, dans ce budget, l'amorce de la politique que nous attendons, nous ne l'approuverons pas.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

M. le président. Monsieur Couanau, vous avez dépassé votre temps de parole de quatre minutes, c'est-à-dire de 40 p. 100 !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Et l'on ne sait toujours pas s'il votera ou non le budget ! *(Sourires.)*

M. René Couanau. Je vous remercie, monsieur le président, de m'avoir permis d'aller jusqu'au bout de mon propos...

M. le président. Il n'est pas possible de continuer ainsi. Je prévins nos collègues que je n'hésiterai pas à les interrompre s'ils dépassent le temps qui leur a été imparti. C'est une question d'équité entre tous les groupes.

La parole est à M. Pierre Lequiller, pour dix minutes, et dix minutes seulement.

M. Pierre Lequiller. Monsieur le ministre d'Etat, l'an dernier à la même époque les lycéens étaient dans la rue.

En réponse au malaise généralisé de ces jeunes, partagé par les enseignants, les personnels administratifs, les parents d'élèves, et qui tenait aux problèmes de structures de notre système éducatif, vous opposez des pourcentages d'augmentation de crédits, en fait des arguments de politique à court terme.

Un an plus tard, alors que notre système éducatif connaît une crise grave, vous apportez toujours les mêmes réponses. Mais celles-ci ne résolvent rien aux problèmes d'ensemble, dès lors que vous ne vous attaquez pas aux réformes indispensables pour casser le système centralisé et bloqué auquel vous restez attaché par idéologie.

Vous faites une triple erreur : une erreur d'analyse, une erreur d'objectif, une erreur dans la stratégie.

L'erreur d'analyse, d'abord.

Vous clamez que la rentrée a été bonne parce que les enseignants ont été globalement nommés dans les classes, mais vous omettez l'aspect qualitatif. La proportion de professeurs non titulaires, de maîtres auxiliaires recrutés en catastrophe, parfois auprès de l'A.N.P.E., ne cesse d'augmenter pour atteindre, dans certains départements et dans certaines disciplines, 40 p. 100 du corps enseignant.

La crise de recrutement n'a jamais été aussi préoccupante. Les vocations d'enseignant se font de moins en moins nombreuses...

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. C'est faux !

M. Pierre Lequiller. ... alors que les besoins n'ont jamais été aussi importants. Le manque de professeurs de physique et de mathématiques se ressent partout et le même constat s'étend à de très nombreuses autres disciplines fondamentales. D'une centaine de postes d'agrégés non pourvus en 1987, on est passé à 630 en 1990. Le nombre de postes de certifiés restés vacants a plus que triplé entre 1987 et 1990. Dans les collèges, les lycées, les universités, les personnels de surveillance, d'entretien et de santé scolaire manquent de plus en plus.

M. Jean-Christophe Cambadélis. Mais non !

M. Pierre Lequiller. Les principaux d'établissements ou les proviseurs sont obligés de faire appel à la police pour protéger les élèves contre les pourvoyeurs de drogue et les racketteurs. Dans mon département, celui des Yvelines, plusieurs collégiens ont été gravement blessés la semaine dernière par d'autres collégiens pour de l'argent. Cela s'est passé aux Mureaux. Dans un collège de Mantes-la-Jolie, un drapeau français a été brûlé et remplacé par un drapeau marocain.

M. Jean-Christophe Cambadélis. Nous y voilà !

M. Pierre Lequiller. A Sartrouville, une salle de sports vient d'être volontairement incendiée. Ces événements, qui ne sont pas uniques, traduisent un profond malaise.

Non, monsieur le ministre d'Etat, votre rentrée n'a été bonne qu'en apparence et le système éducatif connaît une crise comme il n'en a jamais connue. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Christophe Cambadélis. N'importe quoi !

M. Pierre Lequiller. Le diagnostic est alarmant, mais l'avenir l'est plus encore, car vous avez fait une erreur d'objectif.

Il faut renoncer à l'hypocrisie ! Il faut avoir le courage de dire la vérité : l'objectif démagogique de porter 80 p. 100 des classes d'âge au niveau du baccalauréat est sans doute la promesse la plus trompeuse qui ait été faite aux jeunes.

Il s'agit d'une promesse trompeuse parce que le marché de l'emploi ne peut aucunement absorber tous ces jeunes que nous orientons vers le baccalauréat et l'université.

M. Jean-Christophe Cambadélis. C'est la meilleure !

M. Pierre Lequiller. Déjà, aujourd'hui, trop d'étudiants quittent sans le moindre diplôme, après deux ou trois ans de scolarité, une université où ils s'étaient inscrits faute d'avoir pu être admis dans une filière courte à vocation professionnelle.

Ainsi que M. Couanau l'a déploré, un jeune sur cinq âgé de seize à vingt-cinq ans est au chômage alors que les entreprises qui recherchent sans succès des professionnels qualifiés sont nombreuses.

Promesse trompeuse, disais-je, parce que la folle poursuite de cet objectif quantitatif a pour conséquence la dégradation qualitative de notre système d'enseignement. Ce que les jeunes demandent en réalité, c'est une école qui prépare chacun d'eux à l'insertion dans la vie, et qui leur permette d'obtenir une qualification appropriée à leurs capacités.

M. Jean-Christophe Cambadélis. Comment faire si l'on ne peut pas les prendre !

M. Pierre Lequiller. Vous avez fait une erreur dans la stratégie menée notamment depuis un an, avec les I.U.F.M., la formation en alternance, les grandes écoles, l'enseignement privé.

La mise en place des I.U.F.M., contre laquelle nous nous sommes élevés, est un énorme ratage, dont les conséquences seront lourdes. Alors que les expériences réalisées à Lille, Grenoble et Reims, l'année dernière, se sont soldées par des échecs patents que nous avons cachés, vous les avez généralisées à toute la France dans la plus grande confusion.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Ce n'est pas vrai !

M. Pierre Lequiller. Quelle mouche vous a piqué, monsieur le ministre d'Etat, de vouloir mettre en place ce tronc commun où des techniques verbeuses de psychologie et de sociologie sont appliquées à la formation de ceux qui vont éduquer nos enfants, et tout cela au détriment de leurs connaissances de base ? N'ayant pas personnellement assisté aux leçons de danses folkloriques bulgares, ni aux cours de crêpes au sirop d'érable,...

M. Jean-Christophe Cambadélis. Cela vous manque !

M. Pierre Lequiller. ...je ne porterai pas de jugement sur leur intérêt. Mais il me semblerait plus approprié d'appréhender aux étudiants à enseigner, à écrire et à compter comme le faisaient, et bien, les écoles normales.

Un député du groupe socialiste. Quel discours médiocre !

M. Pierre Lequiller. Ce que nous contestons, c'est une fois de plus la recherche d'un moule unique de formation pour tous les enseignants, pour le primaire et le secondaire. C'est aussi le recours à des méthodes dépassées, privilégiant la pédagogie par rapport à la compétence.

Cette réforme a suscité une révolte chez les enseignants, mais aussi chez de très nombreux intellectuels prestigieux, pourtant parfois proches de vous.

Un député du groupe socialiste. Louis Pauwels ?

M. Pierre Lequiller. C'est Laurent Schwartz, par exemple, qui déclarait récemment : « Si on développe les I.U.F.M. sur leur lancée, si on rate la formation des maîtres, ce sera une catastrophe épouvantable. L'enseignement secondaire est fichu si, à présent, on le modèle sur l'enseignement primaire où la pédagogie prime sur les connaissances. Ce qui, en raison de la loi du nombre, ne manquera pas de se produire dans les I.U.F.M. »

Une deuxième réforme a été mal menée, celle de la formation en alternance, que nous prônions depuis longtemps et que Mme Cresson avait annoncée à grand renfort de publi-

cité. L'intention était bonne et nous l'avions approuvée. Mais nous ne pouvons que regretter la timidité des initiatives et la faiblesse des crédits affectés. La pression de la F.E.N., qui y était fortement opposée, n'est sans doute pas étrangère à la discrétion de votre engouement.

Vous n'y consacrez d'ailleurs que 140 millions de francs dans votre budget. Le grand chantier du nouveau gouvernement, qui suscitait l'intérêt des Français, démarre bien petitement.

Je ferai également référence, bien qu'il ne soit pas lié au budget de l'éducation nationale proprement dit, au troisième tollé inutile que vous avez soulevé tout récemment chez les enseignants en proposant de réduire la durée de formation des ingénieurs.

Dans quelle galère nous entraîne-t-on encore en ouvrant un débat absurde sur des intentions qui déstabiliseraient le système de formation des élites françaises ? Tandis que les grandes écoles de commerce demandent précisément l'allongement d'un an de la préparation de leur concours, vous proposez, au contraire, de la raccourcir pour les grandes écoles scientifiques.

Après avoir bradé la formation des enseignants, pourquoi vouloir porter atteinte à cette superbe institution qui fait la fierté de la France ? Pourquoi ne pas concentrer plutôt vos efforts sur les secteurs qui fonctionnent mal comme, par exemple, l'enseignement technique et professionnel ?

Quatrième et dernier domaine où votre politique est nocive : l'enseignement privé, sur lequel j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer devant vous à plusieurs reprises.

Par le biais de très nombreuses mesures, que nous avons dénoncées à maintes reprises, vous asphyxiez progressivement et volontairement l'enseignement privé. Un récent rapport très élaboré des sociologues Gabriel Langouët et Alain Léger, qui a été commenté dans tous les journaux, contredit catégoriquement les idées que vous avez toujours véhiculées et qui assimilaient école privée et école de classe. En fait, il apparaît nettement qu'une famille sur trois a eu ou a recours en France à l'enseignement privé et que celui-ci concerne les catégories sociales les plus diverses. Je serais curieux de savoir ceux qui, dans cet hémicycle, députés et ministres, ont placé leurs enfants dans des établissements privés.

Votre immobilisme en la matière ne traduit que votre attachement nostalgique et archaïque à l'enseignement laïque unifié. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Contrairement à ce que vous dites, la colère gronde aujourd'hui : des pétitions nationales sont lancées, des manifestations ont eu lieu ou vont avoir lieu.

Que le Gouvernement et le parti socialiste qui le soutient désarmorcent cette crise imminente !

Deux mesures importantes s'imposent : le remboursement du retard cumulé d'au moins 5 milliards de francs du forfait d'externat entre 1982 et 1987, et surtout, le vote dans cet hémicycle de l'amendement autorisant les collectivités territoriales à financer, à égalité avec le public, les dépenses d'investissement des établissements privés sous contrat.

M. le président. Monsieur Lequiller, il vous faut conclure.

M. Pierre Lequiller. Je termine, monsieur le président.

Lors de l'examen de la loi sur l'administration territoriale, nous aurons à voter sur cet amendement dont on m'avait refusé l'examen dans cet hémicycle, mais qui a été opportunément intégré par le Sénat. J'ai écrit à tous les députés pour leur demander d'adopter cette mesure d'équité et de justice, pour qu'ils rejettent l'intolérance et le sectarisme.

Je suis sûr, mesdames, messieurs les députés socialistes, que, si le parti socialiste laissait la liberté de vote sur ce texte, il se trouverait sur vos bancs des parlementaires qui, en conscience, le voteraient.

Jetez à la rivière les vieilles querelles ! Seul doit primer l'intérêt des jeunes français, qu'ils soient dans le public ou dans le privé.

Monsieur le ministre d'Etat, nous sommes arrivés à un carrefour important en matière d'éducation. Votre politique consiste à colmater un édifice lourd et vieillissant, celui du plan Langevin-Wallon, plutôt qu'à construire du neuf.

L'U.D.F. est attachée à une transformation profonde du système éducatif. Elle veut des réformes audacieuses fondées sur l'autonomie véritable des établissements, elle veut des accords contractuels avec ces derniers pour que les condi-

tions de vie y soient modifiées, et avec les enseignants pour qu'ils reçoivent une rémunération non plus fondée uniquement sur l'ancienneté, mais également sur le mérite.

Tout cela passe par une décentralisation, et l'expérience lancée par Charles Millon dans la région Rhône-Alpes est à ce titre un modèle.

M. Jean-Pierre Béquet, rapporteur pour avis. Tu parles !

M. Jean-Christophe Cambadélis. Ciel !

M. Jean-Pierre Luppi. Un modèle de « pub » !

M. Pierre Lequiller. Une étude récente de l'O.C.D.E. prouve que, bien que dépensant légèrement plus pour l'éducation en pourcentage de P.I.B. que la moyenne, la France est l'un des pays qui dépense le moins en proportion de ses dépenses publiques totales. Elle vient à cet égard loin derrière la Suisse, le Canada, l'Australie, les Etats-Unis, la Norvège, et cela tient à la décentralisation.

M. le président. Monsieur Lequiller, je ne discerne pas encore votre conclusion. (*Sourires.*)

M. Pierre Lequiller. J'ai fini, monsieur le président...

M. le président. Vous avez appelé vos collègues à vous écouter, mais ils ne sont pas obligés de vous entendre au-delà du temps qui vous est imparti.

M. Pierre Lequiller. Ma conclusion est imminente, monsieur le président. Vous avez fait preuve de clémence pour certains autres, et je vous souhaite l'égalité de traitement.

M. le président. Je fais respecter les temps de parole, comme je l'ai annoncé.

M. Pierre Lequiller. Monsieur le ministre d'Etat, vous m'avez fait valoir que la décentralisation créerait des inégalités nouvelles. Je réfute cette thèse, qui est celle du corporatisme et des syndicats dominants.

Aujourd'hui, les chances d'obtenir le baccalauréat varient du simple au double entre l'Ain, l'Yonne ou la Seine-Saint-Denis, d'une part, et Paris, Belfort ou l'Aveyron, d'autre part.

La décentralisation permettrait plus d'efficacité, plus de souplesse et assurerait finalement plus de crédits, ...

M. Jean-Christophe Cambadélis. C'est un vœu pieux !

M. Pierre Lequiller. ...l'Etat étant chargé d'assurer les péréquations indispensables.

M. Jean-Christophe Cambadélis. Lesquelles ?

M. Pierre Lequiller. Les conseils généraux et les conseils régionaux ont remarquablement réussi dans leurs domaines de compétences. Il faut donc élargir ces compétences.

Monsieur le ministre d'Etat, en France, nous avons un potentiel formidable en matière d'enseignement. Mais il faut le délivrer du centralisme, de la lourdeur, de l'uniformité. Il faut le libérer du carcan de l'Etat. Or vous faites le contraire.

Aucune des grandes réformes qui s'imposent n'a été entreprise. Nous désapprouvons cette politique. Par conséquent, c'est avec fermeté que le groupe U.D.F. votera contre votre budget.

Monsieur le ministre d'Etat, le retard s'accumule.

M. Jean-Christophe Cambadélis. Le retard dans la discussion, en effet !

M. le président. Monsieur Lequiller, je vous en prie !

M. Pierre Lequiller. Votre bilan, monsieur le ministre d'Etat, est cruellement négatif. Vous nous laisserez en 1993 un héritage lourd. Mais nous saurons, en ce qui nous concerne, lancer la politique du changement, audacieuse et libératrice, qui fera de notre système d'enseignement l'un des plus performants dans la compétition mondiale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Si tel était le cas, je vous souhaiterais bien du plaisir, compte tenu des bases que vous choisiriez !

M. le président. La parole est à M. Bernard Derosier.

M. Bernard Derosier. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, d'abord je rappellerai à M. Pierre Lequiller qu'il ne faut jamais vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. (*Sourires.*)

M. David Bohbot. Exactement !

M. Bernard Derosier. Notre collègue Derosier ferait bien de s'inspirer de cet adage.

Notre pays connaît la sinistrose, c'est presque un lieu commun de le dire, mais cela ne me surprend pas quand j'entends le pessimisme exprimé par le collègue qui m'a précédé à cette tribune. Parler comme il l'a fait, avec autant de pessimisme, d'un sujet aussi mobilisateur que l'éducation nationale, me semble tout à fait hors du temps. L'éducation, c'est la jeunesse, la jeunesse c'est l'avenir, et l'on ne peut concevoir l'avenir qu'avec optimisme !

M. Jean-Yves Chamard. Vous le voyez avec des lunettes roses !

M. David Bohbot. Et vous avec des lunettes noires !

M. René Couanau. « Sinistre » vient d'un mot latin qui signifie « gauche » !

M. Bernard Derosier. Je comprends les observations qu'a faites tout à l'heure notre collègue Chamard sur l'organisation de notre travail. Ce que je ne comprends pas, c'est que le groupe auquel il appartient - le R.P.R., pour ne pas le nommer - ne se soit pas encore exprimé aussi clairement que M. Chamard semblait le souhaiter sur la réforme de la Constitution. Je l'invite donc à donner des vitamines à M. Chirac, M. Pasqua et M. Juppé, de façon qu'il mette ses déclarations en conformité avec celles de son parti !

M. Jean-Yves Chamard. Jacques Chirac a écrit un article paru dans *Le Monde*, il y a huit jours !

M. Bruno Bourg-Broc. M. Derosier ne lit pas *Le Monde* ?

M. Jean-Yves Chamard. C'est pourtant une bonne lecture !

M. Bernard Derosier. Mes chers collègues, dans le vif du sujet, à savoir le budget de l'éducation nationale, je constate que pour la quatrième année consécutive, et qu'on le veuille ou non, la nation va confirmer son ambition telle qu'elle se l'était fixée pour son école.

En vertu d'un autre adage, selon lequel la répétition fixe la notion, je serai conduit, après mes collègues rapporteurs, à souligner devant vous un certain nombre de chiffres qui témoignent que cette ambition est respectée et que tout est mis en œuvre pour la réaliser.

En effet, ce budget augmente de 5,7 p. 100, c'est-à-dire deux fois plus vite que celui de l'Etat. C'est à mes yeux l'élément le plus important. Il ne s'agit pas de pousser un cocoric, comme l'a dit M. Couanau, ni de dresser un bilan d'auto-satisfaction : c'est un fait. Cela signifie, d'une part, que l'engagement du chef de l'Etat de faire de l'éducation la priorité des priorités est respecté - on retrouve cette priorité dans la loi d'orientation du 10 juillet 1989 - et, d'autre part, que ce vaste chantier de transformation, de dynamisation de notre système éducatif est bien mis en place, qu'il s'appuie sur la durée et que les moyens budgétaires l'accompagnent : 14,231 milliards de plus, ce n'est quand même pas mal, et je ne comprends pas qu'on puisse faire la fine bouche devant un montant de cette importance !

M. Charles Metzinger. Très bien !

M. Bernard Derosier. Cela traduit la détermination du Gouvernement et de sa majorité à faire franchir une nouvelle étape au système éducatif.

Que vous le vouliez ou non, mes chers collègues de l'opposition, les gouvernements, celui d'aujourd'hui comme ceux qui se sont succédé depuis 1981, ont réussi, nonobstant la parenthèse de 1986-1988, la démocratisation de l'enseignement. La réussite est évidente, même si cette démocratisation est à l'origine d'un certain nombre de problèmes.

M. Jean-Yves Chamard. Les étudiants défilent d'ailleurs dans la rue pour le dire !

M. Bruno Bourg-Broc. Les professeurs aussi étaient dans la rue il y a quinze jours !

M. Bernard Derosier. Mes chers collègues, cet effet de masse est impressionnant. Il ne saurait constituer à lui seul la grille de lecture de l'effort de la nation en matière d'éducation.

En effet, du nombre de créations d'emplois à la revalorisation des personnels, des moyens de fonctionnement nouveaux aux crédits accordés aux établissements de l'enseignement

privé sous contrat - monsieur Lequiller, j'y reviendrai -, les paramètres nécessaires à l'appréciation de la nature de l'évolution du budget, nombreux sont les véritables reflets de l'extrême complexité de notre système éducatif.

Compte tenu du temps limité dont je dispose, je limiterai mes observations à trois paramètres : les moyens nouveaux en personnels consacrés à l'amélioration des conditions d'accueil des élèves ; le problème du recrutement des personnels et la volonté de construire un système éducatif toujours plus égalitaire.

D'abord, les moyens nouveaux en personnels. Plus que tout montant financier, c'est, chaque année, le nombre des créations d'emplois qui est attendu avec impatience par l'ensemble des acteurs du système éducatif. Sans doute cela est-il dû au fait que chacun, qu'il soit parent d'élève, enseignant, personnel de l'éducation nationale, responsable de collectivité, considère ce nombre comme le symbole de l'effort de la nation pour son école, et comme une réponse à la première de ses préoccupations : qualité d'accueil des enfants pour les parents, encadrement des classes pour les personnels, préoccupation de voir prolonger leurs actions pour les responsables des collectivités territoriales.

Je préfère la situation d'aujourd'hui, celles de l'année dernière et de l'année d'avant à celles que nous avons connues avant 1981 et même entre 1986 et 1988, lorsqu'il y avait des suppressions de postes dans l'éducation nationale.

La création de quelque 4361 postes d'enseignants et de 518 emplois de personnels non enseignants qui nous est proposée, ce n'est pas mince dans la situation actuelle que gère le Gouvernement. Ces postes s'ajoutent aux 36 000 postes créés depuis trois ans. Il fallait le souligner.

M. Charles Metzinger. Parfaitement, vous faites bien.

M. Bernard Derosier. Je note la création de 100 emplois de professeurs des écoles, alors que les effectifs dans le primaire diminuent de plus de 30 000. C'est le signe de la volonté du Gouvernement de renforcer les efforts engagés dans les zones d'éducation prioritaire. Cela se traduit notamment par des créations de postes de « mises à disposition », qui avaient été supprimées par M. Monory. Monsieur le ministre, je souhaite que vous nous confirmiez que ces postes de M.A.D. sont ouverts aussi bien aux professeurs des écoles qu'aux professeurs certifiés.

Par ailleurs, les 4261 nouveaux emplois d'enseignants du second degré permettront de desserrer la contrainte de taux d'encadrement encore trop élevés et, notamment, au lycée, où la population scolaire, après avoir évolué brutalement ces dernières années - conséquence de la démocratisation que j'évoquais - tend à se stabiliser.

Il n'en reste pas moins que des interrogations subsistent. La concomitance entre la baisse des effectifs dans le premier degré et l'augmentation des moyens en personnels permettra-t-elle de renforcer l'accueil des enfants de deux ans ?

Quelle sera la répartition des emplois créés dans le second degré entre les lycées et collèges ? Question sans cesse posée, mais jamais résolue à ce jour, monsieur le ministre. En d'autres termes, quel arbitrage pourra être réalisé entre la nécessaire continuité de l'amélioration des taux d'encadrement, toujours extrêmement lourds au lycée, je viens de le rappeler, et l'accueil des quelque 55 000 nouveaux collégiens annoncés à la rentrée 1992 ?

Si l'on peut prendre acte de la poursuite de l'effort nécessaire en matière de créations d'emplois d'agents administratifs et de services, agents dont il convient de rappeler l'appartenance à la communauté éducative - la loi d'orientation sur l'éducation l'a précisé -, ces 518 emplois nouveaux seront-ils suffisants pour rattraper le retard pris, notamment, dans les années 1986-1988 et doter les nouveaux établissements ?

Quelle garantie pourra être donnée aux zones d'éducation prioritaire, afin de les conforter dans une action qui s'inscrit nécessairement dans le moyen terme, sinon le long terme ?

Chacun, en effet, ici connaît ce paradoxe de la coexistence d'un traitement inégalitaire en matière de postes, lié à la zone d'éducation prioritaire, et d'un traitement égalitaire lié à l'établissement, situation conduisant, quand les effectifs baissent, à une diminution du nombre des emplois.

Or, plus que dans tout autre établissement, la présence d'adultes, d'éducateurs est dans ce cas nécessaire et fondamentale. Il est donc urgent, monsieur le ministre, que vous apportiez toutes les garanties pour que ces zones d'éducation

prioritaire, qui s'intègrent désormais dans la politique de la ville et du développement social urbain, continuent à jouer ce rôle régulateur pour certains des enfants qui y habitent.

Second paramètre, les créations d'emplois enregistrées depuis quatre ans. Le défi que nous devons relever dans le recrutement des maîtres est à la fois qualitatif et quantitatif.

Qualitatif tout d'abord, parce que cet objectif d'une qualification pour tous, contenu dans le désormais traditionnel « 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat » - et j'en salue le père spirituel, notre collègue Jean-Pierre Chevènement, à l'époque ministre de l'éducation nationale -, suppose une analyse en profondeur du métier d'enseignant.

Les I.U.F.M. - instituts universitaires de formation des maîtres - constituent aujourd'hui l'instrument tout à fait original pour conduire cette réflexion et initier de nouveaux processus.

C'est un instrument neuf, tout neuf. Dans la plupart des académies, il n'a que deux mois de fonctionnement. Les trois expérimentations de Lille, Reims et Grenoble ont permis une mise en place pragmatique, parfois difficile, mais toujours extrêmement riche en enseignements.

C'est pourquoi, au risque d'anticiper sur le débat consacré à l'enseignement supérieur, je souhaite me tourner vers tous les « apprentis Cassandre » - et je pense que M. Couanau est de ceux-là quand il déclare qu'on ne peut pas « former de la même façon ». Il n'en a jamais été question, monsieur Couanau ! Votre compétence en la matière devrait vous empêcher de dire de telles inexactitudes à propos de ce qui se passe dans les I.U.F.M. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. René Couanau. Il ne s'y passe rien !

M. Bernard Derosier. Suivez de près celui qui fonctionne désormais dans votre académie !

Il y a, de la part de ces Cassandre, une attitude préjudiciable pour l'image de ce nouveau lieu de formation et, par extension, pour le service public de l'éducation. Tous ceux qui, aujourd'hui, disent du mal des I.U.F.M., disent du mal du service public de l'éducation et en sont des adversaires. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. David Bohbot. Très bien !

M. René Couanau. On vous a entendu en 1981, avec votre slogan « Changer la vie » !

M. Bernard Derosier. Je suis pour ma part en accord avec la citation qui a été faite à cette tribune par M. Lequiller concernant Laurent Schwartz. Mais il ne faut pas retirer cette citation de son contexte...

M. Jean-Christophe Cambadélis. Absolument !

M. Bernard Derosier. ... et l'utiliser quand elle vous sert. C'est pourquoi, monsieur le ministre, il faut que vous accordiez aux I.U.F.M. toute votre attention. Les conservateurs de tous bords seraient trop contents de voir ces instituts confrontés à des difficultés. Il y a une dynamique à créer. Le groupe socialiste est déterminé à vous aider à atteindre cet objectif.

Quant à l'aspect quantitatif du recrutement des maîtres, il réside dans la capacité de l'Éducation nationale à attirer de plus en plus nombreux, en regard de la croissance des effectifs, les étudiants de l'université, et là, monsieur le ministre, je pose le problème du plan de recrutement évoqué par certains de mes collègues. C'est un acquis de la loi d'orientation et je suis pour que la loi soit respectée dans ce domaine comme dans tous les autres.

M. René Couanau. Vous ne la respectez pas beaucoup !

M. Bruno Bourg-Broc. Elle n'est pas respectée !

M. Bernard Derosier. Certes des arbitrages doivent être rendus. Et nous comprenons que, pour le Gouvernement et pour le ministre du budget, il est difficile de s'engager au-delà de l'annualité budgétaire. Mais une disposition de la loi d'orientation prévoit ce plan de recrutement pluriannuel. Je souhaite, le groupe socialiste souhaite que ce plan de recrutement soit publié, connu de tous.

M. René Couanau, M. Germain Gengenwin et M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Très bien !

M. Bernard Derosier. C'est un outil indispensable pour tous ceux qui suivent la vie du système éducatif, nécessaire à une vision prospective et à une gestion positive du système éducatif.

M. Jean-Yves Chamard. Tous les députés sont d'accord !

M. Bernard Derosier. Le second volet du défi quantitatif est bien entendu la revalorisation des personnels.

Le plan de revalorisation de 1989 et le protocole d'accord de février 1990 sur la rénovation de la grille de la fonction publique sont incontestablement des moyens de réponse dont on peut légitimement se féliciter. Il apparaît toutefois que certains des éléments contenus dans le relevé de conclusions ne se retrouvent pas dans les dispositions budgétaires. Je me permets d'insister sur ce point, monsieur le ministre, car il y a de la crédibilité de la politique contractuelle, et je souhaite vivement que vous puissiez nous apporter des réponses.

Un mot à propos des crédits affectés à l'action sociale. Ils ne sont pas très élevés au ministère de l'éducation nationale. Ces mêmes crédits auraient, paraît-il, augmenté, au cours des dix dernières années, de près de 500 p. 100 dans un autre ministère situé au bord de la Seine. Ne pourrait-il en être de même pour l'éducation nationale ? Hélas, pour la même période, il s'avère que l'augmentation n'a été que de 14 p. 100.

M. René Couanau. C'est critique ?

M. Bernard Derosier. Troisième paramètre, ce projet de budget appelle enfin une réflexion sur sa capacité à jouer le rôle de levier en matière de réduction de toutes les inégalités. Je voudrais à ce sujet m'attacher à trois points particuliers.

D'abord, l'égalité entre l'enseignement public et l'enseignement privé.

Pour ce qui concerne la prétendue atteinte à l'égalité, garantie par la loi, de l'enseignement privé, ce projet de budget nous permet de démasquer les véritables fauteurs de guerre scolaire. Et M. Lequiller, dans son discours à cette tribune, il y a un instant, se rangeait dans cette catégorie.

Les enseignants seraient exclus de la revalorisation, nous est-il dit. Alors, à quoi servent les quelque 230 millions de francs inscrits au budget au titre du plan de revalorisation de la situation des enseignants ?

Les établissements se plaindraient, d'après certains, du non-respect de la parité au niveau de leurs moyens de fonctionnement avec le public. Alors, à quoi servent les 202 millions supplémentaires au titre du forfait externat ?

M. Germain Gengenwin. Il manque cinq milliards !

M. Bernard Derosier. Les parents des enfants scolarisés dans l'enseignement privé se verraient brider dans leur liberté de choix et dans la qualité de l'enseignement proposé. Comment faut-il alors comprendre les 876 contrats nouveaux ? A quoi servent-ils ?

Il y aurait asphyxie, a dit un orateur à cette tribune. S'il y avait asphyxie, ce serait par excès d'oxygène ! (*Vives exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Vous ne manquez pas d'air !

M. Bruno Bourg-Broc. C'est scandaleux !

M. Bernard Derosier. En vérité, ceux qui cherchaient dans le budget de 1991 une nouvelle tribune, monsieur Bourg Broc, pour distiller leurs querelles en sont pour leurs frais !

Quant aux résultats d'une enquête selon laquelle un tiers des enfants passeraient, à un certain moment de leur vie, par l'enseignement privé, les tenants de l'école privée ne devraient pas forcément en tirer un communiqué de victoire ! Nous sommes dans une société de consommation. Il est vrai que, pour beaucoup de parents, le consumérisme existe aussi en matière d'éducation. C'est une interrogation devant laquelle nous devons réfléchir collectivement. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Gilles de Robien. Surtout quand les parents sont ministres !

M. le président. Mes chers collègues, laissez parler l'orateur, s'il vous plaît !

M. Bernard Derosier. Deuxième observation : depuis quelques mois, un vrai débat mobilise les acteurs du système éducatif à propos de la formation professionnelle des jeunes.

J'ai personnellement trop souvent regretté à cette tribune l'inadéquation entre formation et emploi, pour ne pas me réjouir qu'un gouvernement, celui auquel vous appartenez, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, lance cette réflexion, qui nous fait espérer une solution rationnelle quant à la relation entre la formation et l'emploi, entre l'école et l'entreprise.

En effet, gagner le pari de la qualité de l'enseignement général est indissociablement lié à un travail en profondeur de revalorisation des enseignements techniques. Améliorer le système d'orientation, par exemple, renforcer les liens de confiance entre l'éducation nationale et l'entreprise grâce au système de formation en alternance sont des objectifs à atteindre rapidement.

Troisième et dernière observation : renforcer l'égalité des familles et de leurs enfants devant l'école. Il s'agit du problème des bourses, monsieur le ministre, mes chers collègues.

En effet, une scolarité a toujours un coût. Des fournitures scolaires à l'équipement de gymnastique, par exemple, l'accès à l'école dans les meilleures conditions suppose que des moyens toujours plus importants soient dégagés, d'autant plus que l'allongement de la durée des études entraîne pour les familles une nécessaire anticipation des dépenses.

En prolongeant l'effort déjà bien engagé les années précédentes par l'inscription de 26,2 millions supplémentaires, ce budget nous confirme que ces préoccupations sont entendues. Mais le sont-elles suffisamment ? Je pense qu'en matière de redistribution des fonds publics, dans le sens d'une aide à l'éducation, un long chemin reste toujours à parcourir.

Et je me réjouis que vous soyez aux commandes, monsieur le ministre d'Etat, car avec un ministre appartenant à l'opposition, je ne suis pas sûr que de tels objectifs puissent être atteints ! (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Gilles de Robien. Comment savoir ?

M. Germain Gengenwin. C'est la méthode Coué ?

M. Bernard Derosier. En conclusion, je dirai, mes chers collègues, que, moins spectaculaire peut-être dans sa progression que le budget de 1991, ce projet de budget pour 1992 est néanmoins tout autant appelé à prendre date dans l'histoire de l'école de la République. (*Rires et exclamations sur les mêmes bancs.*)

Parce qu'il conforte les options initiées en 1989, 1990 et 1991, sans exclure la proposition de moyens nouveaux, parce qu'il concilie l'urgence d'une marche à pas forcés que la nation souhaite pour son système éducatif à la sagesse d'une contribution à l'effort de maîtrise des dépenses publiques, ce projet de budget révèle une réelle maturité dans la connaissance et l'avancement de ce vaste chantier qu'est l'éducation nationale.

Si des réserves peuvent être formulées - car, à l'évidence, ce n'est pas un bilan d'autosatisfaction que je viens de dresser (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)...

M. Gilles de Robien. Ah non ?

M. Bernard Derosier. ... si des impatiences ne trouvent pas toutes des réponses, force pourtant est de constater que l'ensemble des membres de la communauté éducative se voit proposer des réponses en termes de justice sociale, de lutte contre les inégalités, de satisfaction des besoins évidents d'une jeunesse dont nous devons nous préoccuper - autant d'éléments que vous n'avez pas pris en considération, pendant des années et des années, chers collègues de l'opposition.

C'est pourquoi, monsieur le ministre d'Etat, le groupe socialiste soutiendra activement votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je me permets de faire observer à M. Couanau, qui appelait avec insistance mon attention sur sa montre, pendant que M. Derosier achevait son propos, que M. Derosier a parlé moins de vingt minutes, temps qui lui était imparti. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Le temps paraît long, il est vrai, lorsqu'on est obligé d'écouter les autres mais permettez-moi de vous le dire, monsieur Couanau, lorsque vous êtes intervenu, j'ai trouvé le temps particulièrement long. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. René Couanau. Mais vous n'êtes donc pas neutre ?

M. le président. Vous êtes intervenu quinze minutes au lieu de dix, monsieur Couanau.

M. Germain Gengenwin. Vous n'êtes pas dans votre rôle.

M. René Couanau. Vous prenez parti, monsieur le président ?

M. le président. Je suis tout à fait neutre, monsieur Couanau : je veille aux temps de parole.

M. Gilles de Robien. Si cela lui a paru long, c'est que M. Derosier n'a pas dit grand-chose !

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, les crédits de l'éducation nationale augmentent dans ce projet de budget moins que les années précédentes, et l'inscription de quelque 4 milliards de mesures nouvelles est insuffisante pour répondre au besoin et à la demande d'éducation, dès lors qu'un quart de la population française, ou presque, va à l'école, que la revendication avancée par la commission Economie-éducation de voir 50 p. 100 d'une classe d'âge atteindre le niveau bac + 2 en l'an 2000 transcende les fameux 80 p. 100, et que demeurent dramatiques les carences du recrutement d'enseignants qualifiés.

Cela seul suffirait à justifier le vote que nous allons prononcer contre votre budget. S'ajoute encore à notre inquiétude, sinon à notre consternation, la révélation dûment évaluée de l'échec de la démocratisation de l'école (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), que de longue date nous dénonçons, échec porteur d'injustice sociale qui compromet tout objectif ambitieux en faveur de l'intérêt national.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Vous croyez à ce que vous dites, monsieur Hage ?

M. Georges Hage. A ne point ouvrir largement les portes du savoir et de la formation aux catégories sociales les plus modestes, on se refuse la possibilité d'atteindre les objectifs nationaux pour l'an 2000, dont j'ai parlé plus haut.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Tous les chiffres, tous les faits contredisent vos propos !

M. Georges Hage. Plus de crédits pour l'éducation serait-ce imaginable ? Mais l'an passé, à cette même date, les lycéens exprimaient avec force cette insuffisance et vous étiez contraints, quelques jours seulement après avoir assuré ici-même que vous ne pouviez donner plus, de dégager 4 milliards afin d'améliorer les conditions de travail et de vie des jeunes !

Nous aurions à tenir compte du contexte de rigueur : mais cette rigueur tolère de déplorables exceptions ! En témoignent, il y a quelques mois, les dizaines de milliards de francs dégagés pour la guerre du Golfe...

Ils sont nombreux ceux qui, avec les enseignants et les parents, jugent ce projet de budget totalement insuffisant. Pour ne citer que quelques-unes de leurs appréciations : le S.N.I.-P.E.G.C. parle de « défaillance budgétaire », le S.N.E.S. de « sombre perspective », la F.C.P.E. se dit « sceptique », la F.E.N. explique que « tel qu'il est, le budget est insuffisant », le syndicat C.G.T. des personnels A.T.O.S. parle de « budget catastrophique », l'U.N.S.E.M.-C.G.T. dit de même. Avec toutes les associations de parents d'élèves, ils dénoncent la part croissante des dépenses d'éducation restant à la charge des familles et la banalisation des entorses au principe de gratuité.

Vous ne manquerez pas d'insister sur la marche en avant de la démocratisation de l'école, sur les 26 p. 100 d'une classe d'âge qui ont accédé au bac en 1980 mais 44 p. 100 en 1990, et sur le fait que la population étudiante a « explosé » : 214 000 en 1960 et 1 million en 1985.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Ce n'est pas la démocratie, cela ?

M. George Hage. Statistiques émouvantes pour l'enseignant républicain, le professeur d'école normale, blanchi sous le harnois que je suis ! Près d'un quart de la population française est élève ou étudiante. Las ! Une analyse approfondie de ces chiffres à laquelle se sont livrés d'éminents universitaires, Annette et Jean Gallot, et qui est exposée dans leur livre que je recommande à l'attention de tous : « Réussir l'école, démocratiser la réussite », révèle que plus qu'à une réduction des inégalités sociales de réussite à l'école, c'est-à-dire de démocratisation, nous assistons à une massification porteuse d'élimination différée. Les réformes appliquées à la politique d'éducation n'ont pas modifié le rôle de l'école dans la reproduction des rapports sociaux.

L'inégalité des parcours scolaires jusqu'au bac le révèle, 80 p. 100 d'enfants de cadres supérieurs et de membres de professions libérales parviennent en terminale, 30 p. 100 des enfants d'ouvriers qualifiés et 24 p. 100 des enfants d'O.S. Or, les enfants de cadres supérieurs représentent 7 p. 100 de leur génération et les enfants d'ouvriers, 44 p. 100. Comment atteindrait-on l'objectif de 80 p. 100 en terminale de la classe d'âge en l'an 2000 ?

La sélection et l'inégalité des chances sont aisément repérables à l'intérieur de l'enseignement secondaire. Parmi les 46 p. 100 de la génération des élèves de sixième entrés en 1980 au lycée professionnel, on trouve 10 p. 100 d'enfants de cadres supérieurs, mais plus de 50 p. 100 d'enfants d'ouvriers. En sens inverse, pour l'accès à la filière « noble », la filière C : seuls 6 p. 100 des bacheliers d'origine ouvrière obtiennent le bac C, contre 25 p. 100 pour les enfants de cadres supérieurs. Les inégalités régionales, qui ont toujours existé, subsistent, en dépit d'un léger resserrement des écarts. Elles perdureront par certains effets pervers dus à la décentralisation.

Cette inégalité touche l'enfant dès sa préscolarisation et se comprend parfaitement à l'examen de la carte des équipements scolaires du second degré et de l'enseignement supérieur.

On parle d'individualisation des parcours. Dans le primaire, mise en place des cycles et projets d'école se conjuguent, non pour combattre les causes de l'échec scolaire - la notion même disparaît - mais pour favoriser l'autosélection.

Dire que « chaque enfant doit aller à son rythme » est une idée progressiste, mais à condition que l'objectif à atteindre soit clairement défini et que les moyens le permettent, ce qui n'est pas le cas.

Que va apporter la réforme si ce n'est une meilleure acceptation par l'élève de l'autosélection au lycée aussi ?

Que propose-t-elle ? Réduction des horaires, redéploiement partiel sous forme de modules, développement de parcours inégalitaires à l'intérieur de séries en nombre plus limité, disparition progressive de la voie technologique. L'enseignement à la carte, dont on sait les effets ultraségrégatifs qu'il a dans des pays comme la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis, fait son apparition. A l'université, la hiérarchisation des parcours est organisée par la hiérarchisation des universités elles-mêmes - les pôles d'excellence et les autres - et par la mise en place d'un véritable système en « tuyau d'orgue » dès le premier cycle.

D'un côté ceux qui seraient destinés à bac plus 3, de l'autre ceux qui pourraient faire des études plus longues, sur la base de la sélection déjà organisée au lycée.

Les 4,10 p. 100 d'augmentation que vous nous proposez pour l'enseignement scolaire non seulement sont bien en dessous des 8,5 p. 100 de l'an passé, mais interdisent un enseignement indexé sur le développement scientifique, technologique et culturel de notre époque. Le rapport d'un groupe d'experts, présidé par Mme Blondel, remis voilà quelques mois au secrétariat d'Etat au Plan, s'il est discutable dans nombre de ses conclusions, a au moins un mérite, c'est de mettre l'accent sur une question essentielle. Je le cite : « Toutes choses égales par ailleurs, pour une progression annuelle de 6,5 p. 100 de ses effectifs d'élèves ou d'étudiants, la formation initiale devrait voir, en une quinzaine d'années, ses coûts inéluctablement majorés de 33 p. 100, et ce avant même que soient comptabilisées les mesures nouvelles à coup sûr nécessaires pour permettre d'atteindre les objectifs souhaités en terme d'évaluation, de rattrapage, de soutien, de diversification des pédagogies et des parcours de formation. »

Ainsi les 9 milliards supplémentaires qui seront attribués à l'enseignement scolaire, contre 17 milliards cette année, et au sein desquels les mesures nouvelles tiennent une place

minime, sont très, très loin des exigences. Pire, si ce budget devait être voté en l'état, c'est une nouvelle dégradation des conditions d'accueil et d'enseignement que vivraient les établissements scolaires.

Alors que chacun s'accorde à reconnaître que c'est dès l'école maternelle et primaire qu'il convient de s'attaquer à l'échec scolaire, que de nombreuses classes sont surchargées, que de nombreux enfants de deux et trois ans dont les familles le souhaitent ne sont pas encore scolarisés, vous prévoyez la création de seulement 100 postes de professeurs d'école - un par département !

Que dire du collège ? Vous n'y prévoyez aucune création de poste alors que les effectifs vont augmenter de 55 000 jeunes.

Au lycée, les créations prévues sont largement insuffisantes pour répondre à la hausse des effectifs, l'ouverture des soixante nouveaux lycées, l'engagement gouvernemental d'éliminer d'ici 1993 les classes de plus de trente-cinq élèves et la mise en place de votre propre réforme.

On parle à juste titre d'une véritable crise de recrutement des enseignants, née, sans doute, de la dissuasion provoquée par les conditions de travail et les rémunérations.

Or, le nombre des enseignants, leur formation et leur rémunération sont trois aspects d'une question cruciale pour l'avenir même de notre pays.

Quelle place réserve-t-on à ceux qui ont pour mission de transmettre des connaissances aujourd'hui en plein développement et de former les jeunes à un métier ?

Il y a un chemin énorme à parcourir pour que cette place soit à la hauteur de l'importance de cette mission.

Votre budget ne va pas dans ce sens. Pis, il ne respecte même pas les engagements que vous avez pris au cours des années scolaires antérieures. Non seulement vous ne prévoyez aucune étape nouvelle pour une revalorisation pourtant indispensable de la situation des personnels enseignants, mais vous remettez aujourd'hui en cause des engagements pourtant signés par vous dans le relevé de conclusions de 1989. Je vous ai dit en commission qu'un Etat qui ne respecte pas ses engagements ne peut être respectable !

De même serait-on en droit de vous demander où en est la mise en place du plan pluriannuel indicatif des recrutements par discipline prévu dans la loi d'orientation.

Votre politique, qui refuse aux I.U.F.M. les moyens d'être les véritables instruments universitaires de formation des enseignants dont la France a besoin, consiste à faire évoluer l'emploi du service public d'éducation vers un haut niveau de précarité, de flexibilité où l'auxiliaariat et les heures supplémentaires prendront une place prédominante.

Un prérecrutement s'impose, sinon la recreation des anciens I.P.E.S. garantissant à l'enseignement de demain une formation rémunérée. Etant établi que l'étudiant nanti dédaigne l'enseignement, l'étudiant modeste renoncera faute de moyens de subsistance à s'y consacrer. Vous répondez à ce dilemme par des allocations insuffisantes en nombre.

Ce budget, s'il n'est pas amélioré, marquera une nouvelle aggravation des conditions de travail des personnels A.T.O.S. et, par là même, une nouvelle dégradation des conditions d'étude et d'encadrement. Moins de personnel administratif et technique, c'est moins d'adultes dans les établissements avec toutes les conséquences que vous connaissez dans la vie concrète des établissements.

Je prendrai pour seul exemple l'ouverture des quatre-vingts nouveaux établissements. Comment vont-ils pouvoir fonctionner correctement, si, comme le prévoit votre budget, il est seulement créé pour répondre à ce nouveau besoin 65 emplois d'adjoint administratif, 60 d'ouvrier professionnel, et deux postes par établissement pour assurer l'entretien et l'accueil, 10 postes d'infirmière et 10 postes d'assistante sociale ? En fait, au total, ce serait 430 créations de postes d'ATOS pour quatre-vingts établissements, soit entre cinq et six adultes pour faire fonctionner chacun. Vous fondez sans doute beaucoup d'espoirs sur la participation - résignée - des collectivités territoriales !

Je dénoncerai de nouveau l'annonce d'un raccourcissement éventuel à un an de la durée d'étude dans les classes préparatoires aux grandes écoles, ...

M. Dominique Gambier. Vous ne faites que cela, dénoncer ! Toujours négatif !

M. Georges Hage. ... détestable dans la forme, déplorable au niveau européen, regrettable pour les étudiants de condition modeste. On peut prévoir ici l'essor des formations privées et l'alourdissement des charges pesant sur le budget des familles modestes.

Ce déficit de volonté de puissance éducative, ...

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. C'est nietzschéen !

M. Georges Hage. L'expression, seulement !

Ce déficit de volonté de puissance éducative, didais-je, qui ne peut être la marque d'un gouvernement de gauche, se révèle par d'autres insuffisances.

L'enseignement des disciplines artistiques ou encore de l'éducation physique et sportive qui sont, vous le savez, autre chose que des suppléments d'âme ou de corps, qui sont un apport indispensable à la formation et à la structuration de la personnalité, est en recul. Il se municipalise. Cela signifie des charges nouvelles pour les collectivités territoriales et les familles, et plus d'inégalité.

J'aimerais placer ici mon plaidoyer annuel et confraternel en faveur des professeurs d'éducation physique et sportive en vous rappelant que les candidats ne manquent point à cette profession et que leur présence sereine dans les lycées apporterait une sorte d'oxygène qui modifierait dans nos établissements une atmosphère qui va se troublant, dit-on.

Dans le domaine des enseignements spécialisés, je me ferai l'écho d'une demande exprimée par l'assemblée générale de l'association des parents d'enfants aveugles, en novembre 1990 : « Ayant toujours refusé l'élitisme, ils demandent aux pouvoirs publics de tenir leurs engagements, afin que tous les enfants soient accueillis dans le système éducatif français avec les mêmes chances ».

Je constaterai avec l'AGATE - l'agence nationale pour les aides techniques et l'édition adaptée pour les personnes déficientes visuelles -, qui a inspiré une de mes questions orales, le manque de moyens consacrés à la politique d'intégration et la grande difficulté d'accès aux documents qui pénalise injustement les enfants atteints de cécité ou de malvoyance grave. Pour ne citer qu'eux. Autant de points qui doivent retenir votre attention, monsieur le ministre !

Je prendrai l'exemple de l'association « Le Livre de l'aveugle », dont la vocation de longue date est de produire des livres scolaires en Braille. Sa dotation provenant du ministère de l'éducation nationale est réduite de manière drastique depuis 1990 et l'association menace de fermer, faute de moyens.

S'agissant de l'enseignement des sourds, où en est-on du décret en Conseil d'Etat concernant un amendement dont je ne citerai pas l'auteur (*Sourires*), surgi et voté dans la nuit du 18 au 19 décembre dernier, reprenant d'ailleurs, mais fort imparfaitement, sans que j'en fusse le moins du monde informé, les dispositions d'une proposition de loi que j'ai déposée il y a plusieurs années pour que soit offert aux jeunes sourds le libre choix entre la langue des signes française, complétée par le français écrit et parlé, d'une part, et l'oralisme, d'autre part ?

Je me félicite en tout cas de la création à l'université Dauphine d'une formation universitaire d'interprète pour sourds, conformément au vœu exprimé dans ma proposition de loi.

Vous m'avez reproché, un mercredi où je vous questionnai et critiquai l'insuffisance de votre budget, de faire le jeu des adversaires de l'école publique. Vous m'avez presque offensé.

Mais votre politique devance les souhaits de tous ceux qui, aujourd'hui, attaquent l'école publique, appellent de leurs vœux le renforcement de l'élitisme, l'éclatement du service public national d'éducation. Nous avons entendu il y a quelques instants à cette tribune les tenants de cette politique.

Je note d'ailleurs avec une certaine amertume le soutien apporté par le chef du Gouvernement au plan de la région Rhône-Alpes, dit « plan Millon », ...

M. Michel Meylan. Très bien !

M. Georges Hage. ... qui vise à transférer à une collectivité territoriale des compétences relevant de la nation et à contribuer ainsi à développer les inégalités entre les citoyens.

De même, je partage la très vive inquiétude des très nombreux syndicats d'enseignement, d'associations de parents d'élèves et d'associations laïques, sur les vertus nouvelles distribuées sans preuve à l'apprentissage alors que tout est fait, et votre projet de budget le confirme, pour casser l'enseignement public.

Je voudrais aussi que vous m'ôtiez d'un doute concernant l'ouverture de l'école sur les entreprises. Elle peut constituer un moyen d'agir efficacement sur la dévalorisation de l'enseignement professionnel et sur sa capacité d'adaptation. Mais elle ne saurait donner lieu à une inversion de situation ancrée dans un demi-siècle d'histoire, inversion qui consisterait à faire de l'entreprise le lieu central de formation, à l'instar d'un pays voisin dont la réussite industrielle est abusivement attribuée à la seule formation de ses ouvriers.

Les lycées professionnels sont tout désignés pour garder la place privilégiée qu'ils occupent en matière de formation des jeunes, avec l'apprentissage, qui reste préféré dans certains secteurs, et ils sauront le faire d'autant plus qu'ils élargiront leurs liens avec les entreprises. En effet, si ces dernières ne sont pas en position de se substituer à l'institution scolaire, elles en sont les partenaires indispensables.

Sensible à votre appel, je termine monsieur le président ; car sachant bien qu'il m'arrive d'occuper votre fauteuil, il me faut donc donner l'exemple. (*Sourires.*)

Monsieur le ministre d'Etat, votre budget pour l'éducation participe de la mise en place, je dirai même de la mise en forme d'une société inégalitaire, injuste et désindustrialisée. Comment interpréter autrement le fait que la part du PIB que lui consacre l'Etat soit de 3,3 p. 100, c'est-à-dire identique à celle qui lui était consacrée en 1976 ? Nombreux sont ceux qui pensent qu'il faudrait rapidement aller vers les 5 p. 100.

Alors que le désarmement nucléaire devient, enfin, une réalité planétaire, il est désormais possible de disposer de sommes considérables et de créer un élan radicalement nouveau pour l'éducation nationale. Or, vous avez choisi - si ce n'est vous, votre gouvernement - de nous proposer, en dépit du pourcentage d'augmentation invoqué, un budget de régression qui met en place un système éducatif de plus en plus inégalitaire.

Avec les enseignants, les parents d'élèves, les jeunes et tous ceux qui sont soucieux de démocratisation et d'intérêt national, nous finirons bien par imposer d'autres choix. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Je vous remercie, mon cher collègue, d'avoir respecté, pratiquement, (*Sourires*) le temps qui vous était imparti.

La parole est à M. Bruno Bourg-Broc, dernier orateur inscrit.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre d'Etat, dire en dix minutes - tel est l'exercice qui m'est imposé - tout ce que l'on doit penser de votre budget est une tâche quasiment impossible. Sans doute y trouve-t-on des mesures qui méritent intérêt et attention, voire notre soutien, et personne n'ira clamer que tout est mal. Mais, au-delà de votre budget, c'est, bien entendu, l'ensemble de votre politique que nous devons juger, ses orientations comme ses résultats, et celles-ci ne nous paraissent pas conformes à l'intérêt de notre pays et de sa jeunesse.

Incontestablement, même si, pour une large part, l'Etat s'est « défaussé » sur les collectivités locales de ses responsabilités - c'est particulièrement vrai en matière d'enseignement supérieur -, il consacre une partie importante de son budget à l'éducation. Mais cet argent est-il bien utilisé ? L'est-il là où il le faut et comme il le faut ? Même si des moyens supplémentaires seront toujours les bienvenus - et, à cet égard, votre budget augmente sensiblement plus que le projet de budget dans son ensemble, tout en progressant moins que les années précédentes -, à structures et méthodes constantes, nous le savons désormais, l'argent ne règlera rien.

M. Pierre Lequiller. Très bien !

M. Dominique Gambier. Si on n'a pas d'argent, c'est mieux ?

M. Bruno Bourg-Broc. Il faut d'abord s'interroger sur la mission de l'école. Sa première mission, c'est de donner à chacun une vraie culture, dans laquelle il trouvera les moyens

d'être un homme libre et responsable ; c'est de forger l'autonomie de la personne, d'épanouir l'intelligence, de former le goût, d'aiguiser la sensibilité, d'éveiller la curiosité, d'affermir le jugement. La première mission de l'école, ce n'est donc ni la sélection des élites ni la formation professionnelle.

Or l'organisation actuelle permet-elle, peut-elle permettre de relever ce défi ?

Nous connaissons la réponse. L'ensemble est trop centralisé trop uniformisé. L'égalité des chances, ce n'est pas l'égalité de traitement. Le fil conducteur qui a servi à l'ensemble de notre système éducatif, c'est le plan Langevin-Wallon, élaboré en 1945. Ce modèle, c'est celui du moule unique et de l'égalitarisme, alors que ce qu'il faut aujourd'hui, c'est exactement le contraire, parce que ni les enfants ni les professeurs ne sont identiques et qu'il faut reconnaître à chacun un destin singulier : chacun doit pouvoir poursuivre un cursus scolaire et universitaire qui soit conforme à ses goûts et à ses aptitudes.

Il faut une école diversifiée, ouverte sur le monde et son environnement, où l'établissement soit, avec les collectivités, un des acteurs du changement et où qualité, responsabilité, pluralité seraient assurées par un Etat garant de l'égalité des chances et d'une indispensable neutralité.

Or, que faites-vous ? Vous employez une méthode quantitative en entassant tout le monde dans le même moule...

M. Bernard Derosier. Et voilà ! « Vive l'élite ! »

M. Bruno Bourg-Broc. ... pour parvenir coûte que coûte à ce qu'une classe d'âge atteigne à 80 p. 100 le niveau des baccalauréats, 80 p. 100, chiffre mythique et nouvel Eldorado de la rue de Grenelle !

M. Jean-Christophe Cambadélis. Il en faut moins, bien sûr !

M. Bruno Bourg-Broc. Le système que vous gérez est à bout de souffle et ne donne aujourd'hui satisfaction à personne, ni aux élèves et aux étudiants, qui en sont les principaux utilisateurs, ni aux enseignants, qui sont plus amers que jamais et que vous recrutez parfois à la petite semaine, en tous cas à la petite annonce, ni aux parents, qui sont souvent des employeurs et qui ne trouvent pas dans les jeunes formés par l'école les personnes ouvertes et qualifiées nécessaires pour la bonne marche des entreprises.

Qui, aujourd'hui, est satisfait de l'école ? J'ai lu la presse spécialisée, j'ai reçu, avec mes collègues, les organisations professionnelles et syndicales. Le moins que l'on puisse dire c'est que beaucoup d'entre elles ne sont pas spécialement proches du R.P.R. ou de l'opposition et, cependant, je n'en ai pas vu une seule qui était satisfaite de votre politique et de votre projet de budget.

M. Jean-Christophe Cambadélis. Nous n'avons pas reçu les mêmes !

M. le ministre d'Etat ministre de l'éducation nationale. Lisez le *Monde de l'éducation* !

M. Bruno Bourg-Broc. Examinons quelques points.

Alors que plus de 55 000 élèves sont attendus dans les collèges, aucun des emplois créés n'est prévu pour les collèges.

Il y aura, semble-t-il, amélioration de l'encadrement dans les lycées mais peut-être, là aussi, et une fois encore, a-t-on sous-estimé l'accroissement des effectifs « post-bac ».

Il y aura, semble-t-il, une amélioration de l'encadrement dans les lycées, mais peut-être là encore, a-t-on sous-estimé une fois encore l'accroissement des effectifs post-baccalauréat.

D'autre part, vous limitez les dégâts en supprimant certains enseignements au collège - l'absurde suppression de la physique-chimie en sixième et cinquième vous fait gagner 2 400 emplois. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Derosier. N'importe quoi !

M. Bruno Bourg-Broc. ... en faisant disparaître les options, en resserrant des structures et des voies de formation...

M. Robert Le Foll. Démagogue !

M. Bruno Bourg-Broc. ...en mettant en œuvre une réforme dont on voit bien, comme le dit le S.N.E.S., qu'elle est largement conçue en fonction des enveloppes disponibles et de la crise du recrutement.

Que faites-vous réellement pour aligner les disciplines artistiques sur les autres disciplines ?

Crise du recrutement ? Que faites-vous pour en sortir ? Où en est le programme pluriannuel de recrutement promis en 1989, comme vous l'a rappelé M. Derosier ? Les recrutements nets pour 1991 atteignent environ 9 000, à comparer avec les 16 000 du X^e Plan.

La crise de recrutement des professeurs perdure principalement pour trois raisons, que ce projet de budget - comme d'ailleurs les précédents budgets - ne prend pas en compte : mauvaises conditions de travail liées surtout aux classes surchargées, à leur hétérogénéité, voire à l'insécurité de certains établissements ; absence de perspectives de carrière et prolétarianisation de la profession ; insuffisance des traitements et perte réelle de pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Vous répondrez bien sûr que vous créez des emplois - cela est vrai, et pour ce budget, et pour ceux des années précédentes. Mais encore faudra-t-il pourvoir ces emplois. Le taux de couverture des postes offerts aux concours externes est très insuffisant : 79 p. 100 pour la session 1991. Dans certaines disciplines, cette proportion atteint des seuils alarmants : par exemple, pour les 470 postes offerts en mathématiques pour le C.A.P. LP2 externe, 328 candidats étaient présents, 174 furent admis, ce qui représente un taux de couverture de 37 p. 100.

Allez-vous résoudre la crise du recrutement par les I.U.F.M. que vous avez rapidement et imprudemment généralisés après l'expérience de l'an passé ? Je suis un des rares membres de cette assemblée à avoir siégé l'an passé dans un conseil d'administration d'un de ces I.U.F.M.

Il est lourdement significatif que le rapport en forme de premier bilan, réalisé au printemps dernier par l'inspection générale, demeure secret.

Sur le fond, la conception des I.U.F.M. soulève de nombreuses et graves réserves.

Les structures administratives sont lourdes et complexes.

L'introduction d'une épreuve dite professionnelle à l'oral du nouveau C.A.P.E.S. ne se justifie en fait que par le souci de sanctionner la première année d'I.U.F.M. Cette épreuve, qui se substitue dans la plupart des cas à une épreuve scientifique, rend moins crédible la vérification des compétences académiques des candidats. Elle représente 40 p. 100 en moyenne du total des notes à l'oral et, dans les C.A.P.E.S. scientifiques une épreuve sur deux de ce même oral. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La rentrée de 1991 s'est effectuée dans les plus mauvaises conditions et dans le plus grand désordre. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Dominique Gambier. C'est scandaleux ! Comment peut-on dire des choses pareilles !

M. Bruno Bourg-Broc. Le recrutement des formateurs révèle des lacunes qualitatives et quantitatives difficilement admissibles.

M. Jean-Pierre Béquet, rapporteur pour avis. C'est n'importe quoi !

M. David Bohbot. Notre collègue n'a pas dû faire la tournée des écoles !

M. Bruno Bourg-Broc. Pour masquer les vides, certains instituts ont été jusqu'à recruter des maîtres auxiliaires ou des professeurs directement issus de l'année de stage de C.P.R. de l'an passé.

Les inscriptions des étudiants en première année sont caractérisées par des disparités aussi étonnantes que contradictoires selon les académies, en ce qui concerne le nombre des inscrits et la répartition de ces derniers entre le premier et le second degré.

Par ailleurs, le nombre des allocations d'études est très insuffisant, en particulier pour le second degré où il est quelquefois même symbolique.

A tous les niveaux, l'information circule mal ou ne circule pas. A l'administration centrale, chaque direction gère les affaires de sa compétence sans trop se soucier de la nécessaire coordination entre les services,...

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. C'est inexact !

M. Bruno Bourg-Broc. ... au détriment de la direction de l'enseignement supérieur qui ne sait plus où donner de la tête.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. C'est elle qui a la tutelle et la compétence. Vous dites n'importe quoi !

M. Bruno Bourg-Broc. En tout cas, procéder en hâte à une simple opération de redéploiement des anciens moyens - c'est-à-dire - essentiellement ceux des anciennes écoles normales départementales - ne pouvait qu'aboutir aux difficultés actuelles, comme l'affirme le syndicat national des professeurs d'I.U.F.M.

Régis Debray, Alain Finkielkraut, Elisabeth Badinter (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) ne sont pas, à ma connaissance, membres du R.P.R. Ils dénoncent pourtant à juste titre et avec violence votre réforme ! Celle-ci tend à faire de l'enseignement un « métier nouveau ». On ne veut pas aider les professeurs, on veut les transformer, les corriger, les rééduquer pour les adapter au monde moderne. Les « sciences de l'éducation » sont, en vérité, des techniques de rééducation des professeurs ! (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Ecoutez, monsieur le ministre d'Etat, cet appel de Laurent Schwartz.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Encore lui ?

M. Jean-Christophe Cambadélis. Ne sortez pas ses propos de leur contexte !

M. Bruno Bourg-Broc. Je le cite : « Si on rate la formation des maîtres, si l'on développe les I.U.F.M. sur la lancée qui a été adoptée, ce sera une catastrophe épouvantable. L'enseignement secondaire est fichu si à présent on le modèle sur l'enseignement primaire où la pédagogie prime sur les connaissances. Ce qui, en raison de la loi du nombre ne manquera pas de se produire dans les I.U.F.M. »

M. Robert Le Foll. Vous auriez mieux fait de vous référer à lui à d'autres époques !

M. Bruno Bourg-Broc. Répondez, monsieur le ministre d'Etat, à cette interpellation d'un hebdomadaire : « A-t-on le droit de sacrifier toute une génération de professeurs et d'élèves pour des raisons syndicales, budgétaires et idéologiques ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Non, répondent de plus en plus d'intellectuels. Non, répondent les parents d'élèves ulcérés. Rien n'y fait pourtant. En silence dans une logique folle, on s'apprête à liquider les profs. »

Si nous voulions trouver des raisons de voter contre votre budget, la seule poursuite de l'expérience des I.U.F.M. dans les conditions où vous le faites suffirait à justifier notre vote négatif.

Mais il est, hélas pour vous, hélas pour notre pays, bien d'autres motifs de voter contre ce budget.

Que faites-vous réellement contre l'échec scolaire ? Faute de changer radicalement de politique éducative, vous allez utiliser les deniers publics à des fonds d'aide à l'innovation ou à l'aide aux Z.E.P. dont le principe a été condamné par la Cour des comptes et dont aucun bilan n'a été effectué.

Que faites-vous pour revaloriser la condition enseignante et pour proposer aux enseignants - pour les motiver ! - autre chose que l'austérité ou la paupérisation ?

M. Jean-Pierre Béquet, rapporteur pour avis. Nous proposons 1,2 milliard de plus, tout de même !

M. Bruno Bourg-Broc. Le budget remet même brutalement en cause certaines dispositions statutaires ou consignées dans le plan de revalorisation signé par le Gouvernement et certaines organisations syndicales.

De telles violations de la lettre du relevé de conclusions qui ont été signées discréditent toute politique contractuelle de votre part et doit faire réfléchir infirmières, assistantes sociales, fonctionnaires ou agriculteurs qui s'approprieraient demain à vous faire confiance ou à croire à vos engagements.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Qu'avez-vous fait, vous, en 1986-1988 ?

M. Bruno Bourg-Broc. Que faites-vous pour élever le niveau de nos élèves ? Est-ce en réduisant la durée de la préparation aux grandes écoles à un an que vous améliorerez un de seuls points du système éducatif qui donne des résultats satisfaisants ? Là encore, on retrouve votre perpétuelle manie de tout unifier en nivelant par le bas.

M. Pierre Loquiller. En effet !

M. Bruno Bourg-Broc. Que faites-vous pour améliorer l'enseignement technique où le nombre des maîtres auxiliaires ne cesse de progresser ? Il y a actuellement, dans l'enseignement technique, près de 40 p. 100 de maîtres auxiliaires.

Que faites vous pour que les déclarations récentes et louables faites par Mme le Premier ministre sur le développement de l'apprentissage et de la formation en alternance soient rapidement suivies d'effets et de moyens de financement ?

Comme le souhaite M. Landrain dans son excellent rapport, il serait important que les moyens budgétaires nouveaux évoqués par le Premier ministre pour le financement du programme Matignon pour l'apprentissage qui doit s'étaler sur cinq ans soient clairement précisés et qu'une programmation pluriannuelle soit définie.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. C'est du « bric-à-broc » ! (Sourires.)

M. Bruno Bourg-Broc. Que faites-vous enfin pour qu'une véritable liberté de l'enseignement et du choix des parents existe dans ce pays ? (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Pierre Béquet, rapporteur pour avis. Ça manquait ! Le contrat n'aurait pas été rempli !

M. Bruno Bourg-Broc. Rien ne figure dans ce projet de budget pour régier les arriérés de l'Etat en ce qui concerne le forfait d'externat.

Des engagements sont pris. Leur concrétisation n'est pas encore effective.

Le déficit en postes ne cesse de s'accroître puisque les créations d'emploi demeurent encore une fois notablement insuffisantes au regard des besoins et chutent de 20 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Pourquoi ne permettez-vous pas aux collectivités territoriales de participer, si elles le souhaitent et dans la limite de ce qu'elles font pour l'enseignement public, au financement des constructions et de la rénovation des établissements privés sous contrat ?

Que prévoyez-vous pour la formation des enseignants du privé ? Quand prendrez-vous en charge les documentalistes de l'enseignement privé, documentalistes qui occupent aujourd'hui, comme le rappelle la loi de 1989, une place centrale dans les établissements scolaires ?

La qualité et l'efficacité de notre système éducatif sont des conditions nécessaires au succès de notre pays s'il veut maintenir son rang dans la concurrence mondiale où il est engagé. L'avenir d'un pays ne se conçoit, ne s'imagine ni ne se construit sans celui de sa jeunesse.

Votre politique, monsieur le ministre d'Etat, n'y prépare pas et le groupe R.P.R., vous n'en serez pas étonné, ne votera pas votre projet de budget. (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Mesdames et messieurs les députés, permettez-moi d'abord de remercier les rapporteurs de vos commissions pour la qualité du travail qu'ils ont effectué, apportant ainsi à notre débat - et quelle qu'ait été leur orientation - de nombreux éléments éclairants. On ne peut pas dire que cela ait été le cas de certains des orateurs qui se sont exprimés depuis.

M. Dominique Gambier. Surtout le dernier !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. A certains, on aura l'indulgence de prêter l'incompétence. A d'autres, dont on peut penser qu'ils sont avertis de ces questions - à cause de leur formation professionnelle, notamment en matière d'enseignement -, on sera bien obligé de prêter une certaine malhonnêteté intellectuelle, et je l'établirai sur plusieurs points. (Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

Mme Michèle Alliot-Marie. C'est indigne d'un ministre !

M. Serge Charles. C'est indigne et honteux !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Le projet de budget de la section scolaire du ministère de l'éducation nationale que j'ai l'honneur... (Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

Mme Michèle Alliot-Marie. Monsieur le président, le ministre n'est pas digne d'être entendu par la représentation nationale !

M. Serge Charles. On comprend que certains propos ne l'arrangent pas !

M. le président. Mesdames, messieurs, du calme je vous en prie ! Laissez M. le ministre d'Etat s'exprimer !

M. Serge Charles. Ce qu'il vient de dire est honteux ! C'est un véritable scandale !

M. le président. Monsieur Charles, calmez-vous !

M. Serge Charles. La représentation nationale a le droit de dire ce qu'elle veut, même si cela ne convient pas au ministre !

M. Bruno Bourg-Broc. Oui, c'est inadmissible !

M. le président. Monsieur Charles, je vous demande de vous calmer.

Depuis ce matin, nous avons entendu un certain nombre de propos. Chacun s'est exprimé librement.

M. Pierre Lequiller. Nous n'avons jamais proféré d'injures !

Mme Michèle Alliot-Marie. Là, il s'agissait d'attaques personnelles !

M. le président. Je ne crois pas avoir discerné dans les propos de M. le ministre d'Etat une quelconque injure à l'égard de l'Assemblée nationale. (Protestations sur les mêmes bancs.)

M. Pierre Lequiller. Si, ce sont des injures gratuites, qui ne servent à rien !

M. le président. Je vous en prie ! Monsieur le ministre d'Etat, poursuivez !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Le droit de la représentation nationale à s'exprimer est entier. Le respect des faits, pour tout intellectuel et pour tout parlementaire, est une exigence absolue.

Mme Michèle Alliot-Marie. Et le respect des personnes ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Le droit de la critique n'est en aucun cas en cause. Je dis simplement, par exemple à propos des I.U.F.M., que parmi les propos qui ont été tenus ici, certains reposent sur une déformation totale des faits et ne correspondent pas à la réalité.

M. Serge Charles. Vous êtes un habitué de la déformation des chiffres !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. C'est à ces propos-là que je fais allusion et c'est sur ces points précis que je m'exprimerai.

Il ne s'agit pas d'un propos global et il ne s'agit en rien de mettre en cause le droit à s'exprimer. Mais vous n'imaginez tout de même pas que, présentant le budget qui est le mien, j'accepterai des prises de position non fondées sur l'examen

réel des faits. Si l'opinion est libre, le respect des faits est pour moi, en raison de ma formation intellectuelle - celle que j'ai reçue de mes maîtres, et nous parlons justement ici d'éducation nationale - une exigence absolue qui devrait s'imposer à tous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Lequiller. Eh bien, répondez, mais n'insultez pas !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Précisément, j'y viens !

Le projet de budget de la section scolaire du ministère de l'éducation nationale que j'ai l'honneur de vous présenter s'inscrit dans la continuité des efforts entrepris depuis bientôt quatre ans.

Cette continuité est d'abord celle du processus budgétaire, puisque la progression des crédits traduit, comme chaque année, pour une large part, les mesures décidées l'année précédente et donc engagées à la rentrée de 1991, qui trouveront en 1992 leur pleine application.

Cette continuité, en 1992, confirme la priorité reconnue par le Gouvernement à l'éducation, inscrite dans la loi d'orientation du 3 juillet 1989 et concrétisée, budget après budget, dans la progression des crédits alloués. Comme l'a dit récemment le Président de la République, la rénovation du système éducatif passe par l'accroissement de ses moyens.

L'importance des enjeux liés à l'éducation justifie bien cet effort budgétaire que je retracerai brièvement. Mais, au-delà des approches globales, je voudrais montrer comment, à mon sens, les moyens supplémentaires proposés pour 1992 pour l'enseignement scolaire visent à poursuivre l'effort de rénovation et de modernisation progressive de notre système éducatif. Ce sera la deuxième partie de mes propos, que j'enrichirai d'ailleurs - et je pense que vous trouverez cela normal - par les réponses qu'il me paraît utile d'apporter aux rapporteurs et aux principaux intervenants des groupes qui se sont exprimés.

D'abord, l'effort de ce budget est à la mesure des enjeux. C'est un effort considérable qui est réalisé cette année encore, en dépit d'un contexte plus rigoureux puisque l'enseignement scolaire voit ses moyens budgétaires progresser sensiblement, de 4,7 p. 100, à structures constantes.

Certes, cet effort est inférieur à celui consenti dans le budget pour 1991, qui était de 8,5 p. 100. Mais, dans un contexte économique et budgétaire plus difficile, cette progression est nettement supérieure à celle de l'ensemble des dépenses publiques et à celle de l'inflation attendue.

Et je ne suis pas sûr, mesdames, messieurs, que l'on trouve beaucoup d'exemples dans l'histoire récente de notre pays, d'une priorité ainsi confirmée pendant plusieurs années ! J'ai apprécié que M. le rapporteur Béquet y ait été sensible.

Les crédits de la section scolaire, en hausse de près de 9 milliards de francs, atteindront ainsi 226,5 milliards de francs.

La priorité confirmée pour l'enseignement scolaire est encore plus nettement marquée si l'on considère le nombre de créations d'emplois, dont les incidences budgétaires sont lourdes, puisqu'elles dépassent largement le cadre d'un seul budget : 5 850 emplois nouveaux sont créés, alors même que la fonction publique d'Etat enregistre une diminution nette des emplois budgétaires de 2 800.

Est ainsi permise la création de 100 emplois nouveaux d'instituteurs, de 3 500 emplois nouveaux d'enseignants dans le second degré.

A cet égard, monsieur Derosier, dans le cadre de la dotation globale qui leur est accordée, et dont ils ont la maîtrise - puisque nous avons déconcentré la gestion des établissements - les recteurs auront à opérer, en fonction des effectifs, des arbitrages parmi les postes du second degré affichés dans les documents budgétaires comme des « emplois lycée. »

Ils auront en réalité à faire des arbitrages entre les collèges et les lycées, en fonction de l'évolution respective des effectifs dans leur académie et dans les différents départements. Je le précise comme je l'avais fait devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La création de 715 emplois de direction et d'encadrement destinés à permettre l'ouverture de nouveaux établissements tout en renforçant l'encadrement des établissements existants - en particulier dans les lycées professionnels - est une

autre mesure importante. L'encadrement des établissements sera également renforcé par la création de près de 1 500 emplois supplémentaires d'A.T.O.S., dont 970 emplois créés dans le cadre du plan d'urgence pour les lycées l'année dernière, et consolidés dans le présent budget.

Vous avez évoqué également, monsieur Derosier, les 100 postes de « mise à disposition ». Sur le plan budgétaire, ce sont des postes de professeurs certifiés mais, en gestion, il sera possible d'y affecter des emplois de professeurs des écoles, si le besoin s'en fait sentir.

L'enseignement privé a été lui aussi abordé. Je me suis exprimé sur ce sujet voici à peu près un mois à l'intention de M. Lequiller, et je l'ai fait hier encore de façon assez complète. Je ne reprendrai donc pas ce que j'ai dit, mais je fais simplement remarquer que 876 contrats sont créés cette année dans le respect de la loi en faveur de l'enseignement privé.

Des négociations sont actuellement menées avec les représentants de l'enseignement privé sur la question du forfait d'externat, sur le problème des documentalistes, sur celui de la formation des enseignants du privé. Naturellement, je ne peux pas encore vous donner d'élément sur ce que seront les résultats de ces négociations en cours. Cela prouve du moins que nous traitons les problèmes dans l'esprit d'équité et de respect de la loi qui m'a toujours animé depuis trois ans et demi

M. Georges Lemoine. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Cet effort considérable, cette progression sont à mon sens à la mesure des enjeux.

La progression des moyens prévus pour l'enseignement scolaire s'inscrit ainsi dans le prolongement des efforts entrepris pour accroître ce que j'appellerai « l'investissement éducatif ».

Le double constat établi en 1988, au moment où nous préparions la loi d'orientation pour l'éducation qui allait fixer les priorités pour les années à venir, reste en effet valable : dans une société que les évolutions économiques risquent de rendre plus inégalitaire, un accès élargi à la formation représente un facteur essentiel de cohésion sociale, monsieur Hage, et demeure plus que jamais la condition d'un progrès dans l'égalité des chances.

M. Georges Lemoine. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. La progression des effectifs inscrits - 35 000 élèves supplémentaires sont attendus à partir de la rentrée 1992 - alors même que les flux démographiques restent stables pour l'ensemble des degrés, confirme bien d'ailleurs que la volonté de mieux former les élèves rencontre la demande des parents et des jeunes.

Mais une deuxième exigence - économique celle-ci - implique également la poursuite de l'effort entrepris : dans la compétition internationale qui s'avive, la formation, mais aussi la capacité d'innovation et d'ouverture internationale sont, pour l'avenir, des facteurs décisifs.

Que l'on ne se méprenne pas : croire que l'école peut à elle seule résoudre les problèmes économiques et sociaux de notre société serait illusoire. En particulier, je crois profondément injuste d'attribuer au système éducatif la responsabilité du chômage qui persiste en France à un niveau trop élevé, mais pour des raisons avant tout économiques et démographiques.

Il est clair cependant que le système éducatif doit contribuer à l'effort entrepris pour moderniser le pays et garantir la cohésion sociale. La diminution du nombre d'élèves qui sortent sans aucune qualification du système scolaire me paraît en particulier témoigner des changements positifs en cours, dont l'effet se fait progressivement sentir.

A cet égard, monsieur Landrain, ce chiffre n'est pas de 200 000. Il est pour la première fois cette année inférieur à 100 000.

M. Dominique Gambier. Absolument !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Cela prouve que, contrairement à ce que vous avez affirmé, monsieur Landrain, le système est efficace.

J'ai constaté, d'ailleurs, que M. Couanau et M. Landrain ont cité, avec la même assurance, des chiffres très différents. Le premier a parlé de 100 000 à 150 000 élèves, alors que le second a cité le chiffre de 200 000.

M. René Couanau. Et vous ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Moi, messieurs, je me référerai aux faits. J'ai annoncé, pour cette année, moins de 100 000 élèves !

M. René Couanau. Vous nous direz ce que cela représente !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Le véritable indicateur est celui du nombre de jeunes qui sortent du système scolaire sans avoir le niveau des classes terminales, qu'elles soient celles du C.A.P. du B.E.P. ou du baccalauréat, c'est-à-dire de la terminale de lycée, soit des niveaux VI et V bis. Les derniers chiffres connus, datant de 1989 et ceux dont je dispose pour vous répondre montrent l'évolution suivante : 133 000 élèves en 1980, 105 000 élèves en 1987 et 98 000 élèves en 1989. Dès que j'aurai des chiffres nouveaux, je vous les communiquerai.

Cet exemple, parmi d'autres, montre bien qu'au-delà de l'accroissement global, une politique sélective, orientée vers des priorités clairement identifiées et poursuivies avec ténacité doit permettre d'améliorer le « rendement », si je peux dire, de notre système éducatif.

Cet effort est à la hauteur des enjeux, même si l'on peut toujours - tel est le cas du ministre de l'éducation - souhaiter davantage - cela correspond - c'est le deuxième point de mon développement, encore plus important que le premier - à des priorités réaffirmées.

Je voudrais insister sur quatre priorités : la démocratisation de l'enseignement, sa professionnalisation, la revalorisation des carrières pour les personnels et l'ouverture croissante du système éducatif sur son environnement.

A propos de la démocratisation, d'abord, je ne sais si je devais écouter avec tristesse - c'était plutôt le sentiment qui s'emparait de moi - ou avec un sourire, l'intervention de M. Hage qui a nié la montée formidable des effectifs dans le système éducatif français, qui s'est même contredit en disant, d'une part que nous voulions limiter et que nous limitions dans les faits l'accès au savoir des couches les moins favorisées de la population, et d'autre part, quelques minutes plus tard, que l'on assistait à une véritable explosion universitaire !

M. Dominique Gambier. C'est de la dialectique !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. D'où viennent, monsieur Hage, ces centaines de milliers de lycéens nouveaux, ces centaines de milliers d'étudiants nouveaux qui entrent dans notre système éducatif, sinon de couches sociales dont les enfants n'avaient pas auparavant accès à ces niveaux de savoir ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Ce sont des clandestins !

M. Georges Hage. Il faudra me relire, monsieur le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Non, je vous ai très bien entendu, monsieur Hage.

Que l'école reste inégale, qu'à certains égards elle reflète tout en voulant les modifier, les inégalités de notre société, nous pouvons ensemble en convenir. Mais toute la politique que je conduis tend à la réduction de ces inégalités. Vous avez même dû, parce que vous êtes un homme du Nord, reconnaître - oh, très vite ! - que pour réduire les inégalités régionales, souvent aussi graves que les inégalités sociales qu'elles recourent d'ailleurs parfois, j'avais accompli en gestion, un effort considérable que mes prédécesseurs n'avaient pas toujours consenti.

M. René Carpentier. Les principales inégalités subsistent !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Au-delà de l'aspect quantitatif et de la nécessité d'accueillir et de former un nombre accru d'élèves, la nécessaire démocratisation de l'enseignement justifie des efforts particuliers en direction de ceux qui en ont le plus besoin.

La création de 100 emplois nouveaux d'instituteur prévue dans le budget pour 1992, alors que le nombre d'élèves scolarisés dans le premier degré diminuera d'environ 32 000 pendant la même année, permettra de mieux accompagner les mouvements de population, c'est-à-dire d'en maîtriser les conséquences en zone rurale, et de faire face à l'accroissement des besoins dans les zones urbaines en expansion démographique.

L'effort sélectif accompli par le ministère de l'éducation nationale vise également certaines banlieues, dont on sait qu'elles connaissent des tensions liées à l'exclusion. L'indemnité spécifique versée aux enseignants dans les Z.E.P. passera en particulier, à partir de la rentrée 1992, de 4 100 à 6 200 francs par an. On sait que cette indemnité est versée à 79 000 personnes exerçant dans les Z.E.P.

M. Pierre Lequiller. Enfin !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. L'effort en faveur des zones d'éducation prioritaire, monsieur Derosier, sera naturellement poursuivi.

M. Dominique Gambier. C'est le respect d'une promesse électorale.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. MM. les rapporteurs Planchou et Béquet ayant évoqué le problème des bourses et du fonds social lycéen, j'en dirai quelques mots.

Les crédits prévus pour les bourses dans le scolaire en 1992 s'élèvent à 3,2 milliards de francs, ce qui correspond à une progression de 2,7 p. 100. Cela permettra d'accorder des bourses à 28 000 nouveaux bénéficiaires.

Quant aux bourses de collégiés, qui demeureront au même niveau, alors qu'il y aura progression pour les bourses en lycée, elles méritent que soit engagée une réflexion afin d'améliorer le système actuel.

Depuis 1988, l'augmentation a été de 500 millions de francs, soit une progression de 27 p. 100.

Quant au fonds social lycéen créé à la suite du mouvement de l'année passée, il a été intégralement et rapidement distribué dans les académies, puis dans les établissements. Je ne peux pas donner un bilan de sa mise en œuvre, puisqu'elle est en cours et qu'elle relève d'initiatives locales. En effet, les lycéens participent largement à sa gestion laquelle traduit donc le foisonnement de la vie. Il est par conséquent impossible d'en rendre compte en quelques secondes. Ce plan est reconduit pour 200 millions de francs dans le projet de budget.

Au-delà de ces mesures spécifiques, c'est l'ensemble des contenus pédagogiques qu'il convient d'adapter. La rénovation pédagogique des lycées, qui sera mise en œuvre à partir de la rentrée 1992 dans les classes de seconde, prévoit certes une diminution des horaires de cours pour les élèves, horaires trop chargés de l'avis général : mais cette réforme ne se traduit pas par une économie car elle vise, au contraire, à mieux individualiser les formations, en développant les enseignements de soutien et de méthode, assurés en groupes plus restreints dans le cadre des modules.

C'est donc bien dans ce domaine, comme dans celui des cycles - vous l'avez, d'une certaine façon reconnu, monsieur Couanau - le contraire de ce que vous craignez, qui inspire ma politique : c'est le refus de l'uniformité et la poursuite de la diversité qui nous inspirent, mais dans l'égalité des chances. J'aurai l'occasion d'y revenir.

La réforme des cycles dans le primaire, le projet d'école ou d'établissement, la réforme des lycées sont précisément fondés sur la prise en compte de la diversité des jeunes, de la diversité de leurs origines et de leur formation. Tout ce que j'entends sur le moule unique, sur l'uniformité, ne correspond donc en rien à ma politique - je le démontre - et, encore moins à la réalité de la vie dans les établissements. Si les enseignants ou les chefs d'établissement vous lisent, ils seront atterrés par vos propos caricaturaux. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. René Couanau. Allons-y ensemble dans les écoles !

M. Pierre Lequiller. Venez voir les enseignants !

M. Serge Charles. C'est eux qui sont atterrés de ce que vous faites, monsieur le ministre !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Selon vous, monsieur Charles, les enseignants seraient atterrés. Pourtant, voyez le calme qui prévaut dans ce secteur depuis trois ans. Cela permet de juger mieux que vos allégations les résultats de ma politique.

M. Serge Charles. Je souhaite pour vous que cela dure !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Le coût budgétaire de cette réforme a été évalué, dans le projet de budget pour 1992, à environ 1 500 emplois supplémentaires. Je précise d'ailleurs que, sur la base des propositions du conseil national des programmes, cette volonté de rénover le contenu pédagogique des enseignements sera très prochainement étendue aux collèges. Les concertations nécessaires seront engagées dès la fin de cette année.

La deuxième priorité que je veux évoquer devant vous est la professionnalisation des enseignements.

Démocratiser le système éducatif, c'est aussi multiplier et diversifier les filières de réussite et sortir de la logique de la sélection par l'échec. La création de filières larges, mieux équilibrées, dans le cadre de la rénovation pédagogique des lycées, répond à cet objectif. Dès 1992, le développement de l'alternance et la rénovation de l'apprentissage vont amplifier les efforts entrepris depuis maintenant plusieurs années pour multiplier les liens entre le système éducatif et les entreprises. Cinquante-six emplois budgétaires, et cent emplois non budgétaires nouveaux sont ainsi prévus pour la rénovation des centres de formation des apprentis gérés par l'éducation nationale. Une mesure nouvelle de 140 millions de francs permettra d'engager, dès 1992, la mise en alternance progressive des formations au CAP et au BEP assurées par l'éducation nationale, en permettant notamment de rémunérer les élèves pendant leurs stages.

A cet égard, j'indique à M. Lequiller que pour réaliser l'alternance il faut naturellement que des entreprises soient disposées à accueillir les élèves. Nous n'avons pas, ce n'est pas notre conception, à en décider à leur place. Nous devons donc discuter et négocier. C'est ce que je fais. Ainsi à la suite des propositions de l'accord interprofessionnel du 3 juillet j'ai engagé la négociation avec les branches professionnelles, avec le milieu des artisans, avec les représentants des petites et moyennes entreprises et avec les grands syndicats de salariés en France afin de pouvoir leur présenter, avec le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, des mesures concrètes sur ce sujet. Les sommes inscrites au projet de budget permettront d'amorcer ce processus de mise en alternance. Nous ne ferons pas d'alternance sans entreprises, faut-il le rappeler ?

M. Serge Charles. Ce n'est pas le point essentiel !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Cet effort permettra de donner un nouvel élan au rapprochement entre le système éducatif et les entreprises. La concertation déjà engagée avec les partenaires sociaux et que j'étendrai bientôt aux collectivités territoriales permettra, j'en suis persuadé, d'amplifier encore cet effort de l'Etat.

La troisième priorité est la revalorisation des carrières des personnels. Cette rénovation progressive introduite dans les structures, à tous les niveaux - dans les écoles, avec l'introduction des cycles, dans les lycées, bientôt dans les collèges - suppose l'adhésion des personnels. Les innovations proposées reposent d'ailleurs souvent sur la généralisation d'expériences réussies, engagées, antérieurement, à leur initiative. Les idées ne viennent pas d'en haut ; elles découlent de ce qui a été réalisé avec succès sur le terrain.

L'effort demandé aux personnels justifie cependant que soit poursuivie la revalorisation des carrières, laquelle tend à redonner une plus juste place aux personnels enseignants et non enseignants qui consacrent leur vie professionnelle à l'éducation.

Les mesures prévues à ce titre représentent au total pour 1992 un effort budgétaire supplémentaire de 1,2 milliard de francs, soit, en année pleine, 3,6 milliards de francs. Sans détailler l'ensemble des mesures prévues, je voudrais signaler notamment que la réduction des horaires de service, trop lourds pour certaines catégories, notamment dans les lycées professionnels, sera poursuivie.

Les mesures de transformation d'emplois seront également poursuivies pour les adjoints d'enseignement, les PEGC, les PLP1 et les conseillers d'orientation, ainsi que, dans le pre-

mier degré, pour la construction du corps de professeurs des écoles. Au total, ces mesures concerneront, en 1992, plus de 20 000 emplois supplémentaires ainsi transformés.

Sur le plan indemnitaire est notamment prévue l'extension à l'ensemble des enseignants de lycée de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves, pour un coût budgétaire de près de 200 millions de francs, soit 600 millions de francs en année pleine.

Ainsi les mesures indiciaires prévues dans le cadre du plan de revalorisation seront poursuivies et un nouveau pas important sera accompli en 1992.

A cet égard, le rapporteur pour avis, M. Béquet, et d'autres orateurs ont évoqué le problème du relevé de conclusions sur la revalorisation des enseignants. J'apprécie que certains d'entre vous appellent à la fidélité à ce relevé de conclusions ; or, aurait d'ailleurs aimé - et en tout cas, ceux qui nous écoutent apprécieront - que vous amorciez un tel plan de revalorisation au moment où vous étiez aux responsabilités.

En effet, quels que soient les problèmes qui subsistent, et je les évoquerai, l'Etat et le Gouvernement, sur ma proposition, ont pris des décisions qui aboutiront à 18 milliards de francs de revalorisation sur dix ans, à plus de 11 milliards de francs sur cinq ans. On ne vous a pas vu engager un tel effort ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous me rappelez mes engagements, messieurs, fort bien ! Cela permet de vous rappeler vos défaillances !

M. Jean-Pierre Baumler. Ils n'ont rien fait !

Mme Martine David. Ils ne répondent d'ailleurs pas !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. En tout cas, au cours de la préparation du projet de loi de finances, les services de l'éducation nationale ont présenté un dossier prévoyant la mise en œuvre de toutes les mesures prévues par le relevé de conclusions du printemps 1989. Ces mesures nouvelles représentaient un coût de 1 313 millions de francs. J'ai personnellement défendu, au cours des diverses réunions qui ont eu lieu à ce sujet, le respect intégral des dispositions figurant dans le relevé de conclusions, puisque je l'avais signé moi-même.

Compte tenu des difficultés d'élaboration du projet de loi de finances pour 1992 et de la conjoncture, ce dossier a donné lieu à un arbitrage gouvernemental qui s'est révélé très largement positif, puisque la plupart de nos demandes ont été acceptées et incluses dans le projet de loi de finances pour 1992.

Sur trois points cependant - le volume des hors-classe du corps des professeurs certifiés et des corps équivalents, la mesure relative à l'indemnité forfaitaire pour les personnels d'éducation, le troisième contingent des congés de mobilité -, le relevé de conclusions, c'est vrai, n'est pas intégralement respecté. Peut-être aurai-je l'occasion d'y revenir plus en détail en répondant aux questions.

(*A ce moment, M. Georges Hage remplace M. Raymond Forni au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE, vice-président

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Je dois cependant souligner que la non-application de ces trois mesures ne remet pas en cause l'ensemble du plan de revalorisation, notamment pas celles de ses mesures les plus lourdes et les plus conséquentes, du point de vue financier, pour les enseignants.

Ainsi, la création au professorat des écoles avec des bornes indiciaires identiques à celles des certifiés, la mise en place de hors-classes dans tous les corps, le plan d'intégration des adjoints d'enseignement et des PLP1 dans les corps des certifiés et dans le grade des PLP2, la création d'un régime indemnitaire significatif et diversifié représenteront un coût de 1 203 millions de francs. Ajoutez le chiffre déjà cité de 1 313 millions de francs et vous aurez l'exacte mesure du problème.

Puisque la question des personnels ATOS a été évoquée par M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, je rappelle, car vous le savez déjà, que le relevé de conclusions signé par moi en 1989, ne les concernait pas. Il vise seulement les personnels enseignants ou assimilés. C'est donc le protocole Durafour qui a

permis, au mois de février 1991, de prendre - et je m'en réjouis, car j'avais formulé des propositions en ce sens - des mesures également très importantes en faveur de ces personnels.

Ce protocole est appliqué, d'après mes informations, selon le calendrier prévu, prenant d'abord en compte les catégories C et D. Les décrets sur la nouvelle bonification indiciaire pour tous les personnels, y compris les ATOS, sont en cours de publication.

Je sais que le dévouement et l'attachement à leur mission, qui caractérise la très grande majorité des enseignants et qui explique la qualité de notre système éducatif, reconnue, sauf sur certains bancs...

M. Pierre Lequiller. Non, c'est faux !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. ... ne dépendent pas uniquement des rémunérations. Mais l'effort considérable entrepris sur la période 1988-1992 pour la revalorisation des carrières, plus de 10 milliards de francs pour la seule section scolaire auront été ainsi consacrés à cet objectif, en complément des mesures salariales applicables à l'ensemble des personnels de la fonction publique d'Etat, répond à une nécessité évidente.

A propos des maîtres auxiliaires, vous avez évoqué un certain nombre de problèmes. Je ne voudrais pas que vous le preniez mal, je veux simplement faire progresser la discussion, mais sur ce sujet non plus, je ne peux pas laisser dire des contrevérités qui seraient nuisibles à tout le monde, et en premier lieu à votre travail de parlementaires.

M. Serge Charles. On ne le prendra pas mal si vous le dites comme ça, monsieur le ministre !

C'est le sectarisme insolent dont vous avez fait preuve tout à l'heure que nous critiquons !

Là, nous sommes d'accord avec vous. Ça, c'est le vrai débat !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Peut-être n'aurais-je pas dû commencer par cet exorde...

M. René Couanau. Vous êtes sûr de vous ? Et de vos chiffres ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Certes, sûr de moi et de mes chiffres, sûr de la réalité !

M. Pierre Lequiller. Alors, restez calme !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Comprenez-moi, entendez des gens supposés connaître les réalités préférer des inexactitudes...

M. Gilles de Robien. C'est votre point de vue !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Non, les chiffres ne peuvent être démentis.

M. Serge Charles. Il vous arrive pourtant d'être démenti !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. L'un d'entre vous a avancé que les maîtres auxiliaires de l'enseignement technique seraient au nombre de 36 000. C'est un chiffre totalement faux, à l'évidence, quand on sait que le nombre total des maîtres auxiliaires, pour l'enseignement général, l'enseignement technique et l'enseignement professionnel, est de 39 000.

Faux également, ce chiffre a été avancé par M. Couanau...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Encore ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. ... selon qu'il y aurait 10 000 maîtres auxiliaires étrangers.

M. Pierre Lequiller. Il n'a pas dit ça !

M. René Couanau. Vous n'avez pas été attentif, monsieur le ministre. J'ai parlé de 10 000 recrutés - cela figure dans un rapport - dont un certain nombre d'étrangers.

M. Serge Charles. C'est différent !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Dont acte, pardonnez-moi.

M. René Couanau. Vous voyez que nous ne sommes pas si mauvais ! (Sourires.)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Je précise, bien qu'il ne fasse plus l'objet d'une contestation, que le nombre des maîtres auxiliaires étrangers est de 4 000.

Et à propos du recrutement des maîtres auxiliaires, je suis en mesure de vous donner des nouvelles plutôt bonnes, qui montrent, elles aussi, que contrairement à ce que vous prétendez, nous progressons.

Jusqu'à la rentrée de 1990, les recrutements de titulaires permettaient à peine de compenser les départs. A la rentrée de 1991, pour la première fois, le nombre de titulaires est supérieur d'environ un millier aux départs, ce qui permet de réduire d'autant le recrutement de nouveaux auxiliaires.

M. Pierre Lequiller. Ce n'est pas ce que l'on voit sur le terrain !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. On peut d'ores et déjà indiquer, à la lumière des recrutements effectués cette année, qu'à la rentrée de 1992 le nombre des nouveaux titulaires excédera de 2 000 le nombre des départs. Le recours à l'auxiliaire diminuera d'autant.

Compte tenu des efforts de recrutement effectués, du renversement de tendance que je viens d'indiquer, on peut dire avec certitude, aujourd'hui, que le nombre total des auxiliaires sera d'abord stabilisé, puis diminuera.

Cependant, en toute hypothèse, il sera toujours nécessaire de recourir à des auxiliaires pour répondre à des besoins ponctuels de remplacement.

A été évoquée également la question du plan pluriannuel de recrutement. Certains m'y ont renvoyé. Mais je ne sais pas qu'à une autre époque on ait fait des propositions de cette nature !

M. René Couanau. L'avez-vous, oui ou non, ce plan ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Je vais vous répondre comme je l'ai d'ailleurs déjà fait devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales...

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est vrai !

M. Michel Fromet. Un peu plus d'humilité !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. ... ou devant l'autre assemblée de la République.

Nous avons préparé le travail qui nous était demandé. Les propositions que nous avons présentées ont donné lieu à un certain nombre de discussions complémentaires de novembre 1990 à avril 1991. Le Premier ministre de l'époque, M. Michel Rocard - je le précise pour éviter toute confusion - et les services de Maignon ont constaté une différence d'analyse, et donc de prévisions, entre nos services et ceux du budget. En effet, dans ces domaines, le seul examen de la réalité ne suffit pas ; selon les concepts que l'on utilise et la façon dont on examine les besoins en est conduit à des conclusions différentes.

Un arbitrage négatif a donc été rendu en avril 1991. Le Premier ministre a considéré qu'il n'était pas en mesure de m'autoriser à publier un plan pluriannuel de recrutement. Mais ce document, fruit d'un travail très important, reste un document de référence interne pour la gestion de mon ministère. Les travaux d'études très compliqués effectués par mes services sont sans précédent du point de vue de la méthodologie et de l'inspiration et constituent un document utile pour l'avenir. Un accord a été obtenu auprès du précédent Premier ministre et, pour le projet de budget de 1992, auprès de l'actuel Premier ministre, Mme Cresson, sur un nombre de postes en forte augmentation et qui correspond, en gros, à ce que je proposais dans le plan pluriannuel de recrutement.

Si donc ces postes me sont accordés, année après année, peu importe que, contrairement à ce qu'édicte l'article 16 de la loi d'orientation, le plan pluriannuel de recrutement ne soit pas publié. Nous aurons fait, de toute façon, un pas en avant pour la gestion et le recrutement.

Je voudrais dire quelques mots des instituts universitaires de formation des maîtres. Mon intention était d'aborder ce point dans mon intervention sur l'enseignement supérieur, puisque les I.U.F.M. y sont rattachés, mais je ne peux laisser sans réponse certaines critiques et je tiens à rétablir la vérité. J'ai entendu beaucoup de caricatures et j'ai même entendu

M. Bourg-Broc inventer une organisation syndicale qui n'existe pas. Je ne savais pas qu'il avait tant de passion pour le syndicalisme !

M. Bruno Bourg-Broc. Voici les documents émanant de cette organisation, monsieur le ministre ! Je peux vous les transmettre !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Cette organisation n'a aucun statut, aucune réalité !

M. Jean-Pierre Baeumler. Il l'a créée de toutes pièces ! C'est une officine du R.P.R. !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. C'est une contrevérité d'affirmer que l'épreuve professionnelle représenterait 40 p. 100 des épreuves du concours alors qu'elle représente entre 20 et 25 p. 100, et qu'elle ne se substitue jamais à une épreuve portant sur une discipline.

Comme M. Couanau l'a reconnu, le système antérieur n'était pas satisfaisant.

M. Bruno Bourg-Broc. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre d'Etat ?

M. le président. Monsieur le ministre, autorisez-vous M. Bourg-Broc à vous interrompre ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. J'hésite, mais allez-y, je vous en prie, monsieur Bourg-Broc.

M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc qui sera bref, du moins, je l'espère.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre d'Etat, il faut savoir reconnaître ses erreurs. Tout à l'heure, ma langue a fourché lorsque j'ai dit que 40 p. 100 des professeurs de l'enseignement technique étaient des maîtres auxiliaires. Je voulais dire que 40 p. 100 des maîtres auxiliaires enseignent dans le technique. C'était une erreur.

M. Jean-Pierre Baeumler. Ce n'était pas la seule !

M. Bruno Bourg-Broc. En revanche, tout ce que j'ai pu dire sur les I.U.F.M. émane de la presse syndicale et de diverses organisations syndicales représentatives. Apparemment vous ne les connaissez pas toutes ; et vous ne les recevez pas toutes ! Mais elles existent, je ne les invente pas pour les besoins de la cause ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Comme chaque année, monsieur le ministre d'Etat, vous avez effectué la rentrée scolaire sur le terrain.

M. Dominique Gambier. Une très bonne rentrée !

M. Bruno Bourg-Broc. Nous avons eu le plaisir de vous recevoir dans l'académie de Reims et dans la région Champagne-Ardenne. Si vous étiez si sûr d'y recevoir un bon accueil, pourquoi ne vous êtes-vous pas rendu à l'I.U.F.M. expérimental de Reims ?

M. le président. Poursuivez, monsieur le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Votre question n'a pas de sens. Vous avez été associé à ma visite, monsieur Bourg-Broc. Vous savez le nombre d'établissements dans lesquels je me suis rendu. Vous savez aussi que nous avions un rendez-vous avec Mme le Premier ministre venue dans un établissement de Reims ! Votre question est sans fondements !

En outre, j'ai déjeuné, ce jour-là, avec l'ensemble des élus. Le moins qu'on puisse dire est qu'ils ne sont pas tous de la majorité. Je n'ai pourtant pas entendu au cours de ce déjeuner la moindre critique concernant l'I.U.F.M. de Reims ! Il aurait été intéressant que vous exprimiez, à la table du recteur, M. Philip, des critiques concrètes concernant l'I.U.F.M. de Reims.

Je voudrais vous suggérer une autre approche méthodologique. Vos interventions sur le budget en général, et sur les I.U.F.M. en particulier, se réfèrent toujours à des généralités. Si votre objectif est vraiment la réussite de ce nouveau système de formation, donnez-moi des exemples concrets à propos des instituts universitaires de formation des maîtres de votre région. Je serai alors en mesure de vérifier, de corriger au besoin, avec vous et éventuellement avec votre aide. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. René Couanau. Chiche !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Aux généralités critiques auxquelles vous vous livrez, on ne peut jamais répondre. Entreprennez cette démarche et nous ferons progresser les choses ensemble.

M. Bruno Bourg-Broc. D'accord, monsieur le ministre, et merci !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Pouvions-nous continuer à former nos enseignants du secondaire sur la base d'un modèle qui correspondait à une population scolaire du passé, représentant 20 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, alors que nous atteignons maintenant 50 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat ?

Pouvions-nous continuer à former nos enseignants du primaire dans les écoles normales qui, certes, avaient rempli leur mission mais qui, dans un monde où les savoirs évoluent de plus en plus rapidement, restaient coupées de l'université. M'expliquera-t-on comment lier la formation des enseignants du primaire à l'université, c'est-à-dire au temple de la création et du savoir, ...

M. René Couanau. C'est ce que nous avons fait !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. ... peut constituer une régression ? Monsieur Couanau, si tous les enseignants sont formés dans la même institution - voilà un point sur lequel, vous ayant choqué, je tiens à dénoncer les contrevérités - vous savez très bien qu'ils ne sont pas obligatoirement formés dans le même lieu et vous savez, ou devriez savoir - rendez vous à l'I.U.F.M. de Rennes, qui fonctionne bien, faites-m'en des critiques concrètes dont vous puissiez assumer la responsabilité devant ses responsables ! - qu'en aucun cas les personnels du primaire ou du secondaire, de l'enseignement général ou de l'enseignement professionnel, ne reçoivent la même formation.

M. Serge Charles. Ils apprennent ensemble la pâte à modeler ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. J'ai entendu plusieurs d'entre vous affirmer, contre toute vérité, qu'ils recevaient la même formation. Non ! Ils sont formés dans le même lieu mais la formation commune est limitée à 10 p. 100 de leurs enseignements.

M. Bernard Derosier. Très bien !

M. Serge Charles. La pâte à modeler ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. De même, les enseignements liés à la pédagogie représentent une part extraordinairement minime, 10 p. 100 environ de cet enseignement, en tout cas en première année.

Donc, l'essentiel est centré sur les savoirs disciplinaires pour le second degré ou interdisciplinaires pour le premier degré, parce qu'il s'agit là de la formation des instituteurs ou des professeurs d'école.

Une certaine presse a laissé entendre que nous allions délivrer la même formation à ceux qui se destinent aux écoles, aux collèges et aux lycées, à ceux qui se destinent à enseigner les mathématiques ou l'histoire. Il n'est pas normal que vous relayiez ce qui n'est plus une information mais une véritable entreprise de désinformation.

M. Jean-Pierre Baeumler. Malhonnête !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. C'est ce qui a provoqué une réaction de colère.

M. Jean-Christophe Cambadélis. Très juste !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. La rentrée, contrairement à ce que vous avez dit, n'a pas été retardée dans les I.U.F.M. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) Au contraire, ces instituts universitaires ont accueilli, dès la rentrée scolaire, c'est-à-dire au début du mois de septembre, les stagiaires de deuxième année. Ils ont accueilli les étudiants de première année suivant le calendrier universitaire. Car ce sont des allocataires qui ont le statut d'étudiants ; ils font donc leur rentrée au moment de la rentrée universitaire. Ceux qui sont déjà professeurs stagiaires parce qu'ils ont passé les

concours et qu'ils se trouvent en deuxième année d'I.U.F.M. font leur rentrée, eux, au moment de la rentrée scolaire. Il est tout de même étonnant d'être obligé de préciser ces choses que vous devriez savoir... (« Eh oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Mme Martine David. Il faut le faire !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. ... et dont je crains que vous les sachiez - ce qui est plus grave.

Donnons acte aux formateurs de ces nouveaux instituts, du travail remarquable réalisé pour les faire vivre et pour accueillir près de 60 000 futurs enseignants dès la première année. Donnons-leur acte, même si certains d'entre eux, habitués aux avantages acquis de l'ancien système, ont montré - mais ils ne sont pas très nombreux - à cette rentrée, quelques réticences à accepter les nouvelles règles qui conviennent à un établissement d'enseignement supérieur.

M. Pierre Lequiller. Elisabeth Badinier disait des contrevérités ?

M. Bruno Bourg-Broc. Et Finkielkraut ?

M. Pierre Lequiller. Et M. Laurent Schwartz ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Les contrevérités écrites dans *Le Point* par M. Finkielkraut restent des contrevérités ! Comme elles le sont dans la bouche de tel ou tel d'entre vous sur tel ou tel point précis !

M. Jean-Christophe Cambadélis. C'est la défaite de la pensée !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Les faits sont les faits. Cet intellectuel devrait avoir pour exigence première de faire passer le respect scrupuleux des faits avant la passion qui l'emporte.

M. Didier Chouat. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Une plus grande efficacité du système éducatif, une motivation accrue des personnels dépendent, je l'ai dit, de la capacité à diffuser et à valoriser les initiatives.

Au-delà des mesures financières, un effort sera entrepris en 1992 pour donner aux personnels des espaces de liberté et de responsabilité nouveaux.

J'entends parfois dire que le système éducatif français, qui serait trop centralisé, ne peut être géré de manière efficace, qu'ainsi les moyens nouveaux consacrés année après année, budget après budget, seraient en partie mal utilisés. Cette argumentation prend parfois d'ailleurs un caractère très idéologique, et presque irréal, lorsqu'on voit certains s'en prendre à la « soviétisation » de l'éducation nationale.

M. Pierre Lequiller. Allons, allons !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Mais vous n'avez pas repris ce propos.

M. René Couanau. C'est Derosier ça !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Sans m'attarder plus qu'il n'est nécessaire sur des polémiques subalternes, je voudrais rappeler que la décentralisation a été engagée dans le domaine éducatif à partir de 1985, c'est-à-dire quand nous sommes arrivés aux responsabilités, et qu'un équilibre à mes yeux satisfaisant s'est désormais instauré, au bénéfice du système éducatif dans son ensemble. Ce diagnostic rencontre d'ailleurs l'adhésion de l'opinion, pensez-y ! Selon un sondage récent, 85 p. 100 des sondés jugent que l'Etat doit continuer à être le premier responsable de l'éducation.

M. Pierre Lequiller. Nous n'avons pas dit le contraire !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. C'est d'ailleurs dans ce domaine que l'engagement de l'Etat est le plus souhaité par les Françaises et les Français.

Il convient d'ailleurs de rappeler que l'éducation nationale est beaucoup moins centralisée qu'on ne le croit souvent : la gestion des instituteurs par exemple, vous le savez je pense, est depuis longtemps déconcentrée au niveau départemental.

En outre, les évolutions récentes sont allées vers une souplesse accrue. Je voudrais en particulier rappeler les mesures décidées afin de permettre d'adapter, sur le plan local, le

calendrier scolaire : les expériences réussies à Hérouville-Saint-Clair ou à Epinal témoignent, je crois, de l'intérêt de ces possibilités nouvelles, qui rencontrent largement l'adhésion des usagers, comme des personnels.

Je crois cependant qu'en matière de déconcentration il convient désormais d'aller plus loin : les réformes engagées en ce sens depuis plusieurs années, et notamment depuis 1988, ont fait la preuve de leur pertinence et permettent d'envisager de nouvelles étapes. L'élaboration de projets d'établissements dans les lycées et collèges mais également dans les écoles, le développement des projets de services dans les services extérieurs, ont permis de définir les outils et les méthodes nécessaires pour une plus grande autonomie des échelons de base.

Il faut désormais enrichir ces projets et donner un contenu plus fort à l'autonomie des établissements, de façon à répondre de manière plus souple aux demandes des élèves et des parents.

J'ai donc décidé de soumettre à la concertation une série de propositions, que je voudrais évoquer.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial, et M. Jean-Pierre Béquet, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Permettre aux chefs d'établissement de mieux motiver les personnels administratifs et enseignants dans le cadre des moyens indemnitaires et horaires existants me paraît une première orientation.

Il convient également de renforcer les moyens dont disposent déjà les établissements afin de recruter des intervenants extérieurs pour organiser des activités de complément.

D'autres souplesses, légitimement réclamées, peuvent être également envisagées : le recrutement par les établissements des maîtres d'internat et de surveillants d'externat me paraît ainsi susceptible de faciliter la gestion des établissements, même s'il faut veiller à ne pas remettre en cause l'objectif social de ces emplois, qui permettent souvent à des étudiants de financer leurs études. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Une réflexion sur les modalités de versement des bourses des collèges visant à mieux utiliser les crédits et à mieux associer les équipes de direction de ces établissements me paraît également nécessaire.

Je crois qu'il convient en parallèle de poursuivre les efforts déjà entrepris pour déconcentrer les procédures administratives internes au ministère de l'éducation nationale.

La déconcentration du mouvement des personnels certifiés me paraît, en particulier, susceptible d'améliorer la gestion des personnes, en rapprochant l'échelon de décision des aînés des personnels.

Au-delà des compétences nouvelles confiées aux établissements ou aux services extérieurs, il convient de modifier progressivement les instruments du contrôle administratif en faisant confiance aux initiatives locales, en développant progressivement des évaluations globales, portant sur la réalisation des projets définis dans les établissements ou les services extérieurs.

Ces mesures ne sont à ce stade que des propositions, qui doivent donner lieu à une concertation approfondie avec les partenaires syndicaux notamment, mais je tenais à indiquer dans cette enceinte les orientations arrêtées, car elles confirment que le mouvement permis grâce aux moyens supplémentaires attribués à l'éducation nationale peut être prolongé par une adaptation des enseignements, par une modernisation de la gestion et par une plus grande ouverture du système éducatif sur son environnement.

Le reproche d'immobilisme est parfois adressé à l'éducation nationale. Il me paraît au contraire évident que la somme d'efforts déployés pour rénover le système éducatif et l'adapter à des exigences accrues dessine une politique à la fois ambitieuse et réaliste, et je remercie M. Planchou d'avoir voulu en porter témoignage.

Je voudrais, pour conclure, souligner la cohérence de la démarche engagée. La nécessaire revalorisation des carrières me paraît constituer la garantie de réussite des modifications introduites dans la pédagogie, avec la rénovation pédagogique et la professionnalisation des enseignements. Ces évolutions permettront à leur tour de réussir la démocratisation de la formation, en diversifiant les possibilités de réussite et d'accomplissement offertes aux jeunes.

En donnant les moyens nécessaires demandés dans le projet de budget pour 1992, vous permettrez de poursuivre et d'amplifier cette politique, de l'inscrire dans la durée, qui est nécessaire à toute action publique, mais qui me paraît encore plus nécessaire dans le domaine de l'éducation.

Les orateurs de l'opposition, sauf, dans une ou deux phrases, M. Bourg-Broc, qui m'en avait fait aimablement la promesse et qui a donné tout de même une notation positive pour commencer, se sont complu, parfois au mépris des faits, à réciter une litanie de généralités critiques. Je ne veux pas me faire le défenseur du plan Langevin-Wallon, mais il est tout de même assez révélateur que ce soit justement l'esprit de 1945, c'est-à-dire finalement l'esprit né des grands combats de la Résistance, des grandes espérances de rénovation et de changement en France, qui ait servi de cible, messieurs, à vos tirs croisés. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jean Proveux. Il y a longtemps que le gaullisme est mort !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Messieurs de l'opposition, en tout cas ceux d'entre vous qui se sont exprimés de façon si catégorique à certains moments, on vous a tout de même vus à l'œuvre en matière éducative, notamment entre 1986 et 1988.

M. Guy Bêche. Et même bien avant !

M. Jean Proveux. La loi Devaquet !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Il n'y a eu aucun effort réel pour l'éducation mais, en revanche, de nombreuses suppressions de postes, par exemple de postes A.T.O.S.

M. Jean-Pierre Béquet, rapporteur pour avis. Eh oui !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Aucun projet de rénovation concret n'avait été engagé, dans aucun domaine. Il n'y avait eu aucune volonté d'amorcer la revalorisation des carrières des enseignants, aucun projet significatif, mais, en revanche, des mesures qui avaient dressé contre elles les lycéens et les jeunes, pour ne pas parler des instituteurs.

M. Bruno Bourg-Broc. Il y a un an, les lycéens étaient dans la rue !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Aujourd'hui, ce que l'on constate d'abord, c'est que vous êtes profondément divisés.

On a rendu hommage à M. Millon, qui d'ailleurs, dans sa région, même si ce n'est pas le fond de ses idées en matière éducative, puisqu'elles visent à faire éclater le système éducatif, s'est contenté de prendre des mesures de soutien.

M. Pierre Lequiller. Il ne peut pas faire autrement. Il n'en aurait pas le droit !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Mme le Premier ministre, en le recevant, n'a pu que se féliciter de ces mesures de soutien.

J'ai simplement rappelé à M. Millon que la rénovation pédagogique dans les lycées et l'introduction des modules étaient faites pour prendre en compte l'hétérogénéité des élèves, non pas dans une région plus riche que les autres mais dans l'ensemble des établissements de France.

Je sais que les idées réelles de M. Millon visent à faire éclater le système éducatif, mais M. Séguin, le collègue de M. Bourg-Broc au R.P.R., s'est exprimé dans la presse aussi vigoureusement que moi et directement à l'encontre de M. Millon, en le citant nommément, en prenant parti contre ces billevesées qui veulent faire éclater le système éducatif français aux dépens de l'égalité des chances. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Alors, il vous faudra, messieurs, harmoniser vos conceptions philosophiques, vos visions pour l'éducation.

M. Jean-Pierre Béquet, rapporteur pour avis. Il faudra du temps !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Vous êtes divisés. Bien des thèmes développés ce matin - je ne parle pas de la partie critique mais de l'amorce de propositions - dresseraient contre eux, si vous vouliez les mettre en œuvre ou si vous en aviez l'occasion...

M. Bruno Bourg-Broc. Bientôt !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. ... non seulement les personnels mais également les familles et les jeunes.

En réalité, la politique que je conduis au sein du gouvernement avec le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, Jacques Guyard, échappe à la double et contradictoire caricature qu'en font la droite et le parti communiste. Elle vise au contraire à innover, rénover, diversifier, accroître les moyens, revaloriser la carrière des enseignants, concilier diversité, innovation et égalité des chances, c'est-à-dire à adapter le vieux message de l'école de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement technique.

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis. Permettez-moi, monsieur le ministre, de rectifier une erreur que j'ai commise en vous parlant de 36 365 maîtres auxiliaires. C'est le chiffre global. Dans le rapport, vous trouverez effectivement 14 038, mais cela correspond bien à 40 p. 100 de la masse globale.

Quant aux 200 000 jeunes en situation d'échec, chiffre que vous contestez, je précise que je tiens compte non seulement des catégories V bis et VI mais également de la catégorie V.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Tout à l'heure, M. Chamard (*« Il est parti ! »*, sur les bancs du groupe socialiste) a déploré certaines de nos méthodes de travail, certaines procédures pourtant bien anciennes.

Je tiens, moi, à vous féliciter, monsieur le ministre d'Etat, de l'annonce que vous nous avez faite. Vous avez rompu avec la pratique trop habituelle de certains de vos collègues qui préfèrent les annonces devant la presse, à la télévision notamment. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Dominique Gambier. Tout à fait !

M. René Couanau. Comme le Président de la République !

M. le président. Je ne doute pas que le débat se poursuive cet après-midi en toute sérénité !

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Education nationale : Enseignement scolaire (*suite*) :

Annexe n° 18. - M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial ; avis n° 2256, tome X de M. Jean-Pierre Béquet, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2256, tome XII (Enseignement technique), de M. Edouard Landrain, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Education nationale : Enseignement supérieur :

Annexe n° 19. - M. Yves Fréville, rapporteur spécial ; avis n° 2256, tome XI, de M. Jean-Christophe Cambadélis, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à treize heures.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER



LuraTech

www.luratech.com